



Assemblée générale

Distr. générale
2 décembre 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 56 de l'ordre du jour

**Étude d'ensemble de toute la question des opérations
de maintien de la paix sous tous leurs aspects**

Application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Établi en application de la résolution [75/281](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport expose les faits qui ont marqué les activités de maintien de la paix des Nations Unies depuis la parution du rapport précédent ([A/75/563](#)) ainsi que les questions que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix est invité à examiner.

* Le présent rapport a été soumis après la date limite afin que puissent y figurer les informations les plus récentes.



I. Contexte stratégique

A. Perspectives pour le maintien de la paix dans un monde en mutation

1. Depuis 1948, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont contribué à mettre un terme à des conflits dans des dizaines de pays. En 2021, plus de 74 200 femmes et hommes de 122 États Membres déployés dans 12 opérations de maintien de la paix des Nations Unies à travers le monde ont aidé à jeter les bases d'une paix durable. Les missions ont accompagné les processus politiques, œuvré à la protection des civils, appuyé les efforts de réconciliation à l'échelle locale et nationale et permis des avancées dans les domaines de la consolidation de la paix, de la gouvernance et de l'état de droit, notamment en ce qui concerne la lutte contre l'impunité, la justice transitionnelle, les réformes électorales et les réformes du secteur de la sécurité.

2. Les missions de maintien de la paix des Nations Unies sont toutefois exposées à un environnement difficile, caractérisé par la régionalisation des conflits, la prolifération des groupes armés, l'érosion de l'état de droit, l'exclusion et l'impunité. Ces difficultés sont exacerbées par les efforts de paix prolongés, l'extrémisme violent et le terrorisme. Nombre de missions s'acquittent de tâches multiples et complémentaires dans des environnements hostiles et à haut risque, avec des moyens de plus en plus limités. En 2021, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a continué de mettre à rude épreuve la résilience des pays qui accueillent ces missions, lesquelles ont dû repousser leurs limites pour participer à la lutte contre la pandémie tout en exécutant leur mandat. L'initiative Action pour le maintien de la paix a été lancée par le Secrétaire général en 2018 pour chercher des solutions aux problèmes liés au maintien de la paix et occupe toujours une place centrale dans les efforts de maintien de la paix des Nations Unies. Après trois ans, le moment était venu d'évaluer les progrès accomplis et les lacunes. Cette analyse a conduit à l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre de l'initiative pour la période 2021-2023, Action pour le maintien de la paix Plus, qui vise à accélérer l'application d'Action pour le maintien de la paix et à renforcer l'efficacité des missions.

3. Bien que le nombre de morts ait diminué parmi les soldats de la paix, trop nombreux ont été celles et ceux qui ont sacrifié leur vie pour la paix ou qui souffrent d'une invalidité permanente du fait de leur service. Le Secrétaire général leur rend hommage, à toutes et à tous.

B. Application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix

4. Le 12 mars 2021, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a adopté un nouveau rapport (A/75/19) conformément à la résolution 74/277 de l'Assemblée générale. Conformément à son mandat, il a entrepris une étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects et formulé plus de 120 recommandations visant à améliorer les activités de maintien de la paix des Nations Unies. Le Secrétariat s'est employé à appliquer ces recommandations depuis lors. Le présent rapport et son additif font le point sur les mesures prises pour chaque recommandation.

5. Les figures ci-dessous donnent une vue d'ensemble de l'état d'avancement de la mise en œuvre de chaque domaine thématique de l'initiative « Action pour le maintien de la paix ». La majorité des recommandations (71) s'adressent au Secrétariat, 7 s'adressent aux principaux acteurs du maintien de la paix, tels que les

pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, les autorités hôtes et les organisations régionales, et 43 sont des recommandations collectives.

Figure I
Recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, 2021

(Nombre de recommandations adressées aux différents acteurs du maintien de la paix)

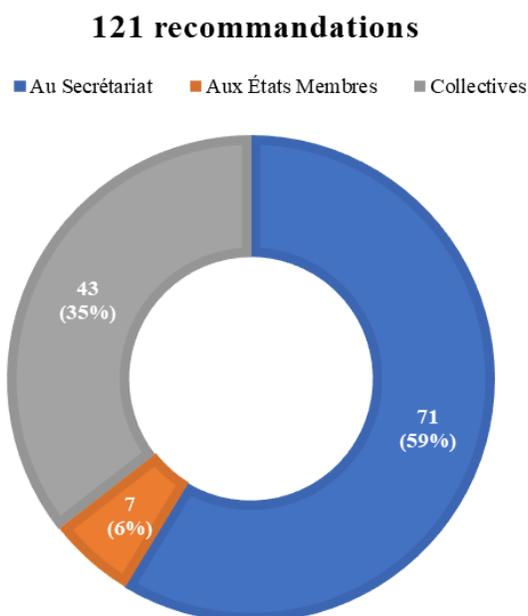
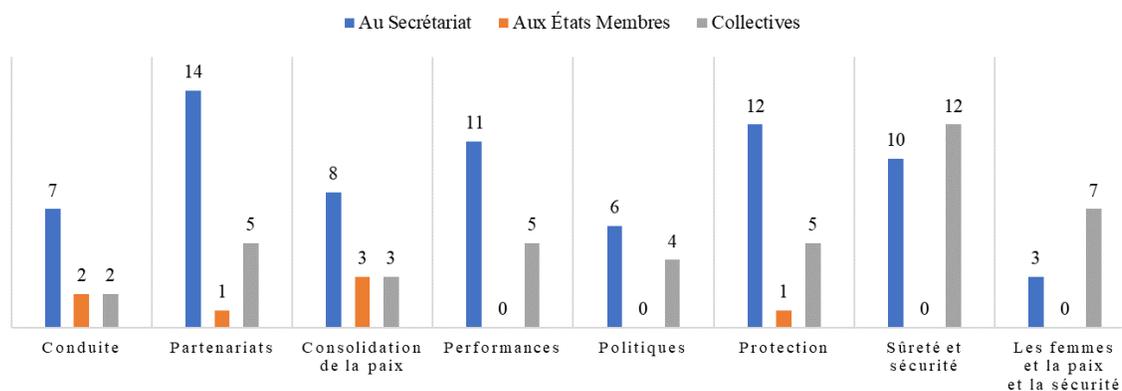


Figure II
Recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix par domaine thématique, 2021

(Nombre)



II. Action pour le maintien de la paix : vue d'ensemble des priorités

6. Conformément à la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui a été approuvée par 154 États Membres et quatre organisations régionales, les partenaires du maintien de la paix ont

pris au cours des trois dernières années des mesures visant à améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

7. Concernant la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, des progrès ont été faits dans les domaines suivants : amélioration de la réactivité ; amélioration de l'adaptabilité des missions et du matériel mis à leur disposition ; renforcement de l'évaluation des performances et de la gestion des cas de mauvaise performance et de performance exceptionnelle ; augmentation importante du nombre de femmes dans les rangs des forces de maintien de la paix ; aménagement d'un espace politique plus large pour les femmes et renforcement de leur participation à la vie politique ; resserrement des partenariats avec les gouvernements hôtes et les organisations régionales et sous-régionales ; prévention des fautes et réponses apportées en cas de faute ; mise en place de solutions respectueuses de l'environnement.

8. À l'occasion du troisième anniversaire de l'initiative Action pour le maintien de la paix et pour renforcer cette dynamique, le Secrétaire général a lancé en mars 2021 Action pour le maintien de la paix Plus en tant que nouvelle stratégie de mise en œuvre de l'initiative de 2021 à 2023. Il s'agit d'un ensemble de priorités systémiques et transversales qui s'attaquent aux lacunes restantes et visent à renforcer l'influence et l'efficacité des missions, notamment en accélérant la mise en œuvre de la Déclaration d'engagements communs.

9. La stratégie met l'accent sur sept priorités et deux thèmes transversaux, qui permettront de préserver et de pérenniser les acquis des trois dernières années. Les sept priorités sont les suivantes : a) rechercher la cohérence collective dans les stratégies politiques ; b) améliorer l'intégration stratégique et opérationnelle des missions afin de parvenir à une ambition commune et de produire un effet décuplé ; c) veiller à ce que les missions disposent des moyens et de l'état d'esprit nécessaires à l'exécution de leur mandat ; d) garantir l'application du principe de responsabilité à l'égard des membres du personnel de maintien de la paix en redoublant d'efforts pour améliorer leur sûreté, leur sécurité et leur bien-être, notamment en obligeant les auteurs d'attaques à leur encontre à en répondre ; e) faire en sorte que tous les membres du personnel de maintien de la paix, qu'ils appartiennent à la composante civile, militaire ou Police, appliquent le principe de responsabilité pour ce qui est de la conduite et de la discipline, ainsi que de l'empreinte écologique des missions, ce qui suppose de continuer d'évaluer régulièrement les performances, de prendre acte des bonnes performances et d'améliorer le respect de l'obligation de rendre compte des performances ; f) prêter une attention nouvelle aux communications stratégiques afin de promouvoir les réussites, de mieux gérer les attentes et de contribuer à lutter contre la désinformation, la mésinformation et les discours haineux ; g) resserrer la coopération et tisser des liens plus constructifs avec les pays hôtes. Ces priorités sont au cœur d'une série d'objectifs des missions, qui sont notamment de renforcer la sûreté et la sécurité des soldates et des soldats de la paix, d'améliorer les performances et de contribuer à des transitions réussies. Les deux thèmes transversaux – le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et des activités de maintien de la paix innovantes, guidées par les données et tirant parti des technologies – seront intégrés dans les sept priorités.

10. Afin de rendre opérationnelle la stratégie Action pour le maintien de la paix Plus, le Secrétariat a élaboré un plan exposant les principaux résultats et produits qui permettraient de progresser dans la mise en œuvre des priorités.

III. Pandémie de maladie à coronavirus

11. Depuis que la COVID-19 a été qualifiée de pandémie, en mars 2020, le Département des opérations de paix s'est attaché, en étroite collaboration avec les missions et les autres départements du Secrétariat, notamment le Département de l'appui opérationnel, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, à poursuivre quatre objectifs complémentaires, définis comme suit par le Secrétaire général en avril 2020 : a) prêter appui aux autorités nationales ; b) assurer la protection du personnel des Nations Unies ; c) enrayer la propagation du virus et aider à protéger les populations vulnérables ; d) assurer la continuité des opérations dans l'exécution des mandats.

A. Protéger le personnel et préserver sa capacité de poursuivre les opérations essentielles

12. Contribuer à prévenir et à enrayer la propagation de la COVID-19 parmi les membres du personnel de maintien de la paix et chez les populations qu'ils servent est un impératif moral, politique et opérationnel. Le personnel en tenue composant la majorité du personnel déployé dans les opérations de maintien de la paix, des mesures de précaution contre la COVID-19 très strictes pour leur déploiement, leur relève et leur rapatriement continuent de s'appliquer depuis que les relèves ont repris en juillet 2020, conformément aux instructions temporaires publiées à cet effet¹. Un examen à mi-parcours visant à tirer les enseignements de la reprise des relèves et à définir des mesures pour les rationaliser a été achevé en février 2021, en consultation avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Les instructions temporaires sur la COVID-19 ont été élaborées par le groupe d'appui à la relève des contingents et du personnel de police, sous la direction du Département des opérations de paix et du Département de l'appui opérationnel et en étroite coordination avec les opérations de maintien de la paix, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les autorités des pays hôtes. Compte tenu des inquiétudes suscitées par la propagation mondiale de nouveaux variants de la COVID-19, la quarantaine de 14 jours avant le déploiement et à l'arrivée dans les missions a été, par excès de prudence, complétée par l'obligation, pour tous les membres du personnel, de faire un test PCR à leur arrivée. Le nombre de relèves achevées a augmenté régulièrement depuis la reprise des relèves en juillet 2020, mais la propagation mondiale du variant Delta et les restrictions de déplacement en découlant ont entraîné des retards occasionnels. Entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 août 2021, 168 618 membres du personnel ont été relevés au total.

13. En 2021, grâce au mécanisme d'évacuation sanitaire des malades de la COVID-19 mis en place à l'échelle du système des Nations Unies, qui garantit l'accès à un traitement adéquat contre la COVID-19 non disponible sur le lieu d'affectation, les membres du personnel en tenue ont pu continuer à s'acquitter de leur mandat. Depuis que le mécanisme a été établi en mai 2020, 39 membres du personnel en tenue de 15 pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont été évacués, y compris vers leur pays d'origine, afin de recevoir un traitement pouvant leur sauver la vie. Ils venaient de cinq missions : la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

¹ Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, Département des opérations de paix et Département de l'appui opérationnel, « Interim guidelines on COVID-19 prevention, monitoring and verification for uniformed personnel », 9 novembre 2020.

(MINUSMA), la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

14. Face à la crise de la COVID-19, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a dirigé les activités visant à adapter le cadre normatif avec souplesse afin d'apporter des réponses à des questions cruciales telles que l'aménagement des modalités de travail, les droits à prestations du personnel, les congés de détente, les moyens de modifier l'empreinte des missions et le congé dans les foyers. Cela a permis aux missions de réagir rapidement et d'adapter les mesures, mais aussi d'adopter de nouvelles directives opérationnelles à une vitesse sans précédent afin de garantir que le personnel sur le terrain dispose de l'appui administratif nécessaire.

15. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a également facilité la coordination mondiale des fonctions de trésorerie et la circulation fluide de l'argent liquide sur tous les lieux d'affectation hors siège afin d'offrir une plus grande souplesse tout en respectant le cadre réglementaire. Il a aussi fourni des orientations par l'intermédiaire d'un réseau de praticiens sur la poursuite des activités, grâce auquel les missions de maintien de la paix ont mis en commun leurs expériences et leurs meilleures pratiques pendant la pandémie.

B. Enrayer la propagation du virus et atténuer ses effets

16. Les efforts visant à prévenir et à contrôler les flambées épidémiques se sont poursuivis au cours de la période considérée ; des équipes d'intervention antiépidémique ont notamment été constituées et formées pour gérer les foyers épidémiques et procéder à la recherche des contacts. Un outil spécialisé de suivi et de vérification des cas de COVID-19 a également été déployé dans les missions. Le vaccin contre la COVID-19 joue un rôle important pour ce qui est de protéger le personnel de maintien de la paix et de préserver sa capacité de poursuivre les opérations essentielles. Un programme de vaccination à l'échelle du système des Nations Unies est en cours de déploiement, qui complète les programmes de vaccination nationaux et les mesures prises dans le cadre du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19. L'objectif est d'offrir des vaccins à l'ensemble du personnel des Nations Unies et aux ayants droits à charge, aux membres du personnel en tenue et aux principaux partenaires de réalisation. Une équipe d'appui à la vaccination contre la COVID-19, dirigée par le Département de l'appui opérationnel, a été mise en place au Siège, et des orientations détaillées, des supports de communication et des cours de formation ont été mis à disposition pour appuyer le déploiement du programme dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix et des entités sur le terrain. En juin 2021, plus de 75 % des 300 000 doses achetées et données avaient été livrées dans les missions. Conformément à la recommandation du Groupe d'Amis sur la vaccination des membres du personnel en tenue, un certain nombre de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police se sont engagés à vacciner leurs agents en tenue avant leur déploiement. L'ONU et les États Membres s'efforceront en permanence d'épauler les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police qui pourraient ne pas avoir accès à un nombre suffisant de vaccins. En outre, la déclaration du statut vaccinal vient compléter les exigences en matière de tests et de quarantaine.

C. Aider les autorités nationales à lutter contre la pandémie

17. Tout au long de la pandémie, les opérations de maintien de la paix ont poursuivi le dialogue politique et leurs activités de sensibilisation de la population au moyen de plateformes virtuelles et autres et ont entrepris des initiatives de diplomatie publique pour promouvoir l'unité politique et le respect des droits humains, conformément à leur mandat. Par exemple, la MINUSCA a aidé avec succès le Gouvernement de la République centrafricaine à lancer une procédure d'inscription sur les listes électorales, qui a permis de tenir les élections présidentielle et législatives en temps voulu en 2020-2021.

18. Pour contribuer à atténuer les conséquences de la pandémie pour les secteurs de la police, de la justice et de l'administration pénitentiaire, le Département des opérations de paix a appuyé la mise en œuvre des orientations qu'il avait publiées en avril 2020 sur la planification des activités de police et la conduite d'opérations, y compris le désengorgement des prisons et l'accès à la justice, notamment en encourageant la libération conditionnelle des détenus non dangereux et en fournissant un financement de démarrage aux missions de maintien de la paix par l'intermédiaire de la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit. En République centrafricaine et en République démocratique du Congo, il a collaboré avec une organisation non gouvernementale pour conseiller les partenaires sur la gestion des maladies transmissibles, la santé et l'hygiène dans les prisons.

19. Dans le cadre des composantes désarmement, démobilisation et réintégration et lutte contre la violence locale, les projets de lutte contre la violence locale ont également été réorientés et réadaptés afin d'aider les gouvernements à faire face à la pandémie. En République centrafricaine et au Mali, des activités de sensibilisation et de communication sur les risques ont été menées auprès des communautés touchées par le conflit et des équipements de protection individuelle ont été produits. La réorientation de la composante lutte contre la violence locale a également permis de mettre en œuvre des projets à effet rapide pour soutenir l'action de santé publique : on a également tiré parti des capacités des ex-combattants et de membres de la communauté locale pour construire des infrastructures sanitaires et d'assainissement essentielles telles que des puits.

D. Protéger les populations vulnérables tout en exécutant les mandats

20. Malgré l'appel à un cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général en mars 2020, les combats se sont poursuivis dans de nombreux endroits, laissant les communautés vulnérables exposées aux actes de violence. En dépit des problèmes posés par la pandémie, les opérations de maintien de la paix ont adapté leurs activités pour continuer à prévenir les menaces pesant sur les civils et à y répondre, conformément à leurs mandats. Les missions ont réorienté des projets pour participer à la lutte contre la pandémie, ont utilisé des systèmes de communication radio pour tenir la population informée et sont passées aux réunions virtuelles.

21. En République centrafricaine, la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit a secondé dès le début le Programme des Nations Unies pour le développement et la MINUSCA, ce qui leur a permis de s'adapter rapidement face aux problèmes posés par la COVID-19 dans les prisons et le secteur de la sécurité. Elle a notamment fourni des équipements de protection individuelle aux détenus et au personnel pénitentiaire dans toutes les prisons et élaboré des instructions permanentes claires dans les prisons concernant la séparation des détenus, la quarantaine et les visites en toute sécurité. De son côté, la police des Nations Unies s'est adaptée pour faire face à la pandémie. Par exemple, à la MINUSCA, elle a

soutenu l'Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants afin de répondre à la violence sexuelle et fondée sur le genre. À la MINUSMA, elle a continué à collaborer avec la police malienne et les élus locaux afin d'accroître leur présence et la prestation de services axés sur les besoins de la population dans le centre et le nord du pays.

IV. Impact politique du maintien de la paix

A. Promouvoir des solutions politiques et poursuivre des objectifs politiques complémentaires aux niveaux national et local

22. En 2021, les missions de maintien de la paix ont cherché avant tout à promouvoir des solutions politiques, lorsque cela relevait de leur mandat. S'appuyant sur une analyse solide de la situation politique et des conflits, elles ont continué à créer un espace favorable aux processus politiques et à appuyer ceux-ci, souvent en présence d'accords politiques fragiles, d'institutions inefficaces et de processus de paix bloqués. La pandémie de COVID-19 et les mesures de confinement qui en ont découlé ont aggravé ces difficultés.

23. En République démocratique du Congo, la MONUSCO a déployé ses bons offices pour désamorcer les tensions dans le cadre de la réorganisation de la coalition au pouvoir, de fin 2020 jusqu'à l'investiture d'un nouveau gouvernement en avril 2021. Elle a également appuyé la mise en œuvre de la politique nationale de réforme du secteur de la justice, qui renforcera les institutions civiles de l'état de droit. Au Soudan du Sud, les progrès globaux réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud ont été lents et inégaux et les violences intercommunautaires se sont multipliées au niveau local, ce qui a conduit la MINUSS à renforcer ses activités de réconciliation locale et de protection des civils. En République centrafricaine, la MINUSCA a accompagné l'organisation d'élections présidentielle et législatives dans un environnement marqué par la résurgence de la violence de la part des groupes armés. Elle a exercé ses bons offices et adopté une posture énergique pour préserver l'ordre démocratique, assurer la tenue d'élections générales, protéger la population civile et prévenir les atrocités criminelles. Elle a également appuyé les enquêtes et les poursuites engagées contre des membres de groupes armés ayant commis des infractions graves dans le cadre de violences électorales.

24. Au Kosovo², la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a adapté ses activités de renforcement de la confiance intercommunautaire et s'est attachée à donner aux femmes et aux jeunes les moyens d'agir, à garantir l'accès à la justice et à lutter contre la désinformation et les discours de haine. À Chypre, les activités de mobilisation menées régulièrement par la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) ont contribué à la conclusion, en juin 2021, de l'accord sur la réouverture des trois points de passage restants et sur l'harmonisation des procédures liées à la pandémie pour tous les points de passage. Au Moyen-Orient et au Sahara occidental, les mandats de maintien de la paix ont continué de contribuer à la stabilité et de prévenir toute escalade. L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental se sont acquittés de leurs fonctions d'observation et de liaison et ont désamorcé les

² Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

tensions et créé un climat de confiance entre les parties, dans l'attente d'un règlement durable.

B. Promouvoir des approches régionales pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits

25. La MONUSCO a appuyé les efforts de mise en œuvre du plan d'action de la stratégie régionale des Nations Unies pour les Grands Lacs, notamment en aidant le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs à organiser des consultations régionales à Kinshasa en juin 2021. En République centrafricaine, l'ONU, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'Union européenne ont effectué une visite conjointe de haut niveau pour appuyer de manière coordonnée la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, adopté en 2019, tandis que les conditions de sécurité et la situation humanitaire se détérioraient. La MINUSCA et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale ont continué à travailler en étroite collaboration afin de préserver le soutien régional apporté à la revitalisation du processus de paix.

26. Au Mali, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali, le Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel et le Représentant de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ont continué à travailler en étroite collaboration pour aider à garantir le retour à l'ordre constitutionnel. La MINUSMA a également renforcé son appui à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, qui constitue le cadre dans lequel se déploie l'action régionale en vue de remédier aux problèmes de sécurité communs dans la région du Sahel.

27. L'évolution de la sécurité régionale et la pandémie de COVID-19 ont continué d'avoir des effets sur les activités relevant des mandats de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), de la FNUOD et de l'ONUST. Plusieurs violations de l'Accord de 1974 sur le dégageant des forces israéliennes et syriennes ont exacerbé les tensions. Dans le sud du Liban, la FINUL a contrôlé la cessation des hostilités et mené des activités de liaison, de coordination et de renforcement de la confiance afin de prévenir tout conflit. Elle a continué à donner la priorité à ses activités de patrouilles à des fins de dissuasion et pour prévenir les incidents, et de collaborer avec les parties pour faciliter la délimitation de la Ligne bleue. Sur fond de tensions persistantes en Méditerranée orientale, l'UNFICYP a engagé le dialogue avec les deux parties en vue de remédier aux tensions dans la zone tampon et ses alentours et de promouvoir et faciliter les contacts entre les populations.

C. Renforcer l'analyse et la planification

28. L'évaluation et la planification intégrées, tant au sein des missions qu'avec les partenaires des Nations Unies, sont essentielles pour garantir la cohérence autour d'une stratégie commune et maximiser l'effet de groupe. Dans le cadre de la stratégie Action pour le maintien de la paix Plus, le Département des opérations de paix et les missions sur le terrain se sont engagés à fournir des prestations spécifiques visant à renforcer l'analyse et la planification, ainsi que l'intégration stratégique et opérationnelle. Ils ont notamment perfectionné l'utilisation des données et amélioré la cohérence de leur utilisation dans le cadre de l'analyse et de l'établissement de rapports, notamment en poursuivant le déploiement du Système complet de planification et d'évaluation de la performance. Des évaluations régulières des environnements opérationnels et de la performance des missions permettent à ces dernières d'effectuer un travail de planification conjointe entre les civils et le

personnel en tenue. Les données et les analyses sont utilisées pour suivre les résultats de la mission dans le temps et éclairer la prise de décision. Le Secrétariat étudiera des moyens novateurs de renforcer l'intégration avec les partenaires des Nations Unies sur le terrain en recadrant l'évaluation, la planification et la programmation conjointes sur le terrain. Pour renforcer les structures et les capacités de planification dans les missions, le Département des opérations de paix s'attache à mettre en place une capacité de planification spécialisée, adaptée aux contextes des missions et habilitée par les responsables à entreprendre une planification intégrée avec ses homologues civils et en uniforme. Cette initiative sera officialisée dans une politique précisant les structures, les rôles et les responsabilités des groupes de la planification des missions.

D. Perspectives

29. Conformément à leurs mandats, les missions de maintien de la paix continuent de promouvoir des solutions politiques et des processus de paix malgré les problèmes posés par la pandémie. Des progrès ont été faits dans l'application de certains accords de paix, mais la persistance de violences intercommunautaires localisées reste préoccupante. Les missions continueront d'appuyer des processus et des accords de paix inclusifs visant à remédier aux causes profondes des conflits aussi bien sur le plan local que national, notamment par la prévention et la gestion des conflits au niveau local, en partenariat avec les acteurs régionaux et en s'appuyant sur une architecture d'évaluation et de planification toujours plus solide et intégrée.

V. Les femmes et la paix et la sécurité

A. Assurer une participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de paix

30. Une participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de paix et aux processus politiques est indispensable pour le Secrétariat, et essentielle pour trouver des solutions politiques durables aux conflits. Des progrès ont été faits en ce qui concerne la participation des femmes dans les contextes de maintien de la paix³, mais des obstacles persistent, tels que l'instabilité politique, les normes structurelles liées au genre et les effets de la pandémie. Les missions de maintien de la paix ont noué des partenariats avec des organisations de femmes locales et des dirigeantes locales afin de renforcer leur participation aux transitions politiques, aux mécanismes d'alerte rapide et aux mécanismes locaux de règlement des conflits, ainsi qu'à la mise en œuvre des accords de paix. Le Département des opérations de paix a donné aux dirigeantes des occasions d'influencer le maintien de la paix et utilisé la communication stratégique pour promouvoir l'accès des femmes à des fonctions de direction, ce qui a abouti à l'appel à l'action lancé par le Secrétaire général aux partenaires du maintien de la paix pour une transformation du secteur de la paix et de la sécurité par les femmes. Le Département a appuyé également la compilation de directives opérationnelles, de meilleures pratiques et de nouvelles du terrain, destinées à promouvoir des processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration tenant compte des questions de genre. Au Mali, s'appuyant sur l'augmentation du nombre de femmes représentées au sein du Comité de suivi de l'Accord, qui est passé de 3 % à 31 %, la MINUSMA a accompagné la mise en place

³ Dans sa note d'orientation intitulée « Vers une transformation de la paix par les femmes dans les contextes de maintien de la paix » (octobre 2020), l'ONU a fait le point sur les progrès accomplis par le Département des opérations de paix en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité, à l'occasion du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

d'un observatoire des femmes en juin 2021, associant un groupe diversifié de dirigeantes au processus de paix. En République centrafricaine, la MINUSCA a aidé à mobiliser et protéger les femmes pendant la période électorale, lesquelles représentaient 46,3 % des électeurs inscrits. Avec l'aide de la MINUSCA, la participation des femmes aux comités locaux de paix et de réconciliation a atteint 30 % en juin 2021 (contre 21,4 % en 2020). En République démocratique du Congo, la MONUSCO a intensifié ses activités de sensibilisation en faveur de la participation des femmes à la vie politique. Au Kosovo, la MINUK s'est associée à l'Union européenne pour faire participer les dirigeantes de toutes les communautés du Kosovo à une formation aux fonctions de direction.

B. Prise en compte des questions de genre dans les activités d'analyse, de planification, de mise en œuvre et de diffusion de l'information

31. Les missions ont continué de prendre en compte les priorités relatives au genre et aux femmes et à la paix et à la sécurité dans toutes les fonctions et dans la planification stratégique. Au Kosovo, la MINUK a pris en compte les questions de genre et les objectifs y relatifs dans tous les documents de planification et d'établissement de rapports de la mission ainsi que dans les plans de travail de fond. Pour améliorer la représentation des femmes dans le secteur de la sécurité, la MINUSCA a aidé les forces de défense armées, les services pénitentiaires et les forces de sécurité intérieure de la République centrafricaine à atteindre leurs objectifs liés aux questions de genre en 2020. Les conseillers pour les questions de genre et les agents chargés des questions de genre au sein des composantes civile, militaire et Police ont joué un rôle essentiel dans la prise en compte des questions de genre dans les opérations de maintien de la paix.

32. L'analyse des questions de genre a été améliorée grâce à des stratégies fondées sur les données et a permis d'étayer la planification stratégique et de repérer et atténuer les menaces de violence à l'égard des femmes et des filles. Au Soudan du Sud, l'analyse des questions de genre et les données ventilées par sexe ont été utiles à la MINUSS pour dialoguer avec les dirigeants militaires et politiques et déployer des patrouilles tenant compte des questions de genre. En République démocratique du Congo, l'analyse de conflit tenant compte des questions de genre a permis de planifier la transition et aidé à recenser les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Pour améliorer les performances, l'application du principe de responsabilité et la mise en œuvre opérationnelle de la Stratégie d'exploitation des données, huit missions suivent systématiquement, à l'aide d'indicateurs, les progrès, les tendances et les difficultés concernant la mise en œuvre des mandats relatifs aux femmes et à la paix et la sécurité.

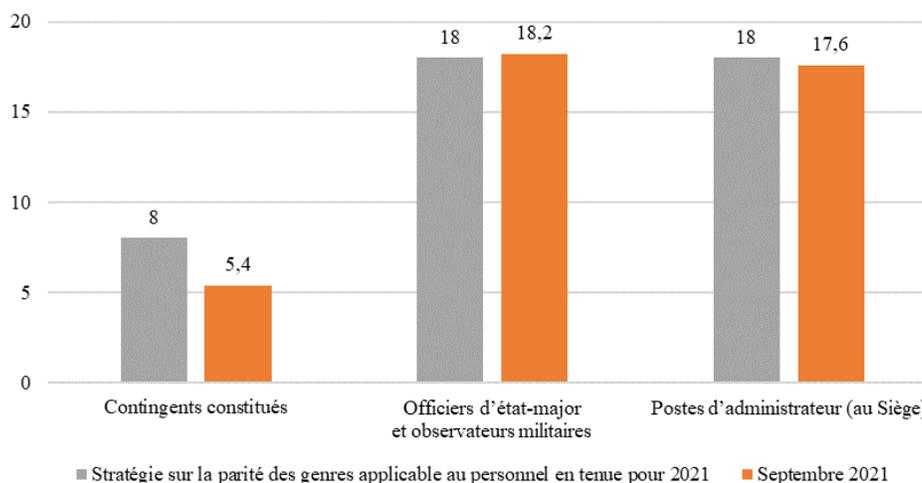
C. Parité des genres

33. Grâce à l'action menée en coordination avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et les pays fournisseurs de personnel judiciaire et pénitentiaire, le nombre de femmes en tenue déployées dans les missions continue d'augmenter. En septembre 2021, la plupart des objectifs fixés pour 2021 dans la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028 – objectifs fixant la proportion de femmes devant figurer parmi les militaires, les policiers et le personnel pénitentiaire et judiciaire – avaient été atteints ou dépassés (voir les figures III à VI). Seule exception, les contingents constitués, qui ont toujours compté très peu de femmes. Afin d'obtenir de meilleurs résultats dans ce domaine et dans d'autres, les États Membres doivent prendre des mesures pour recruter et retenir des femmes au niveau national. En 2021, le Département des

opérations de paix a publié de nouvelles informations sur la parité des genres destinés à améliorer la transparence et à permettre aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police de mieux évaluer leurs progrès par rapport aux objectifs fixés dans la stratégie⁴.

Figure III
Représentation des femmes parmi le personnel militaire des Nations Unies par rapport aux objectifs fixés pour 2021 dans la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue

(En pourcentage)

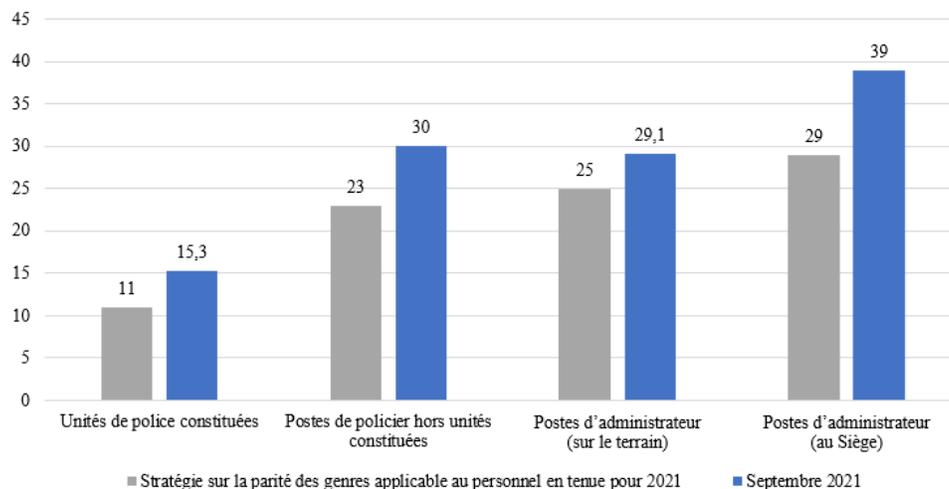


34. En septembre 2021, les policières déployées dans les opérations de maintien de la paix occupaient en moyenne 39 % des postes d'administrateur du personnel de police au Siège, 29,1 % des postes d'administrateur sur le terrain et 30 % des postes de policier hors unités constituées, dépassant ainsi les objectifs non seulement pour 2021, mais aussi pour 2025. Elles représentaient 15,3 % du personnel déployé dans les unités de police constituées. En septembre 2021, elles représentaient 18,2 % des observateurs militaires et des officiers d'état-major et occupaient 17,6 % des postes de professionnel militaire au Siège, et étaient donc en bonne voie pour atteindre les objectifs fixés pour 2021. En outre, environ 38 % des membres du personnel judiciaire et pénitentiaire fourni par les gouvernements étaient des femmes, ce qui est supérieur à l'objectif de 29 % fixé pour 2021.

⁴ Consultables à l'adresse : <https://peacekeeping.un.org/fr/gender>.

Figure IV
Représentation des femmes parmi le personnel de police des Nations Unies par rapport aux objectifs fixés pour 2021 dans la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue

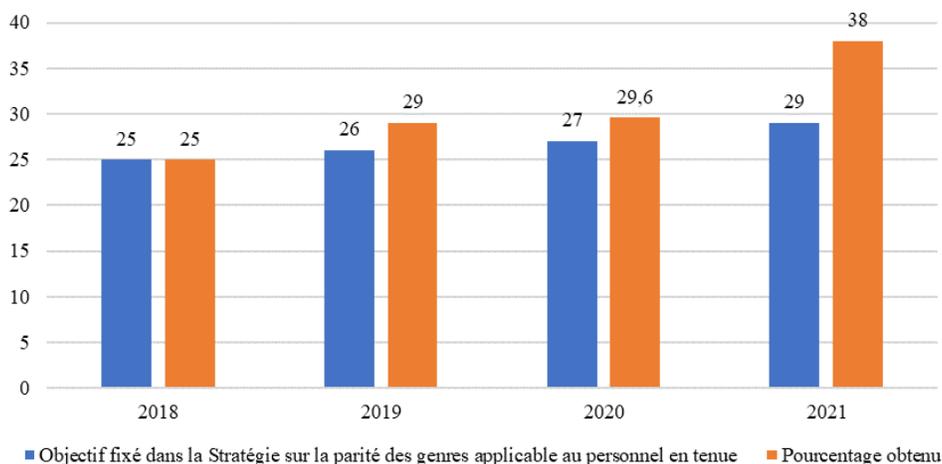
(En pourcentage)



35. Des efforts ont été faits pour offrir aux femmes en tenue un environnement porteur et sûr : intégration d'une perspective de genre dans la création d'un camp pour les unités de police et les unités militaires ; lancement d'un projet visant à mieux comprendre les obstacles rencontrés par les femmes en tenue ; échange entre pairs de conseillers en tenue et points de contact pour les questions de genre dans les missions ; lancement du réseau des femmes agents pénitentiaires des Nations Unies ; aide aux conseillers et points de contact pour les questions de genre de la police des Nations Unies ; organisation d'ateliers de sensibilisation aux préjugés sexistes et au harcèlement sexuel pour les agents de l'administration pénitentiaire déployés.

Figure V
Représentation des femmes parmi le personnel judiciaire et pénitentiaire fourni par des gouvernements par rapport aux objectifs fixés dans la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue

(En pourcentage)

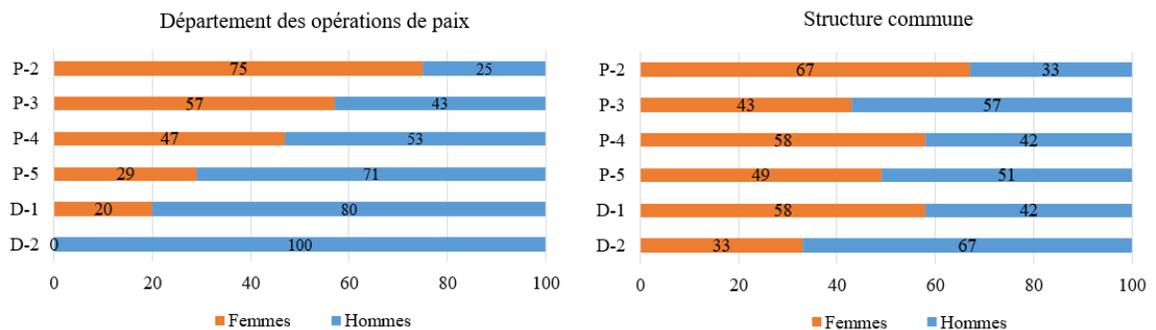


36. S'agissant du personnel civil, la parité a été atteinte toutes classes confondues parmi les fonctionnaires en poste au Siège dans le Département des opérations de paix et dans la structure commune, mais il faudra encore progresser pour atteindre la parité aux classes P-5 à D-2 dans le Département et aux classes D-2 et P-3 dans la structure commune. Il reste encore beaucoup à faire dans les missions. Au 31 août 2021, les femmes représentaient 35 % du personnel civil déployé dans les opérations de maintien de la paix⁵. Des mesures supplémentaires ont été prises au cours de l'année écoulée : lancement du Vivier de talents pour les postes de haute direction, exploitation des départs à la retraite, nettoyage et revitalisation des listes de réserve, et préparation de plans d'action spécifiques pour aider les entités.

Figure VI

Répartition par genre du personnel civil en poste au Siège dans le Département des opérations de paix et la structure commune, en septembre 2021

(En pourcentage)



37. L'action de sensibilisation visant à faire progresser la représentation des femmes et l'équilibre géographique parmi les hauts responsables des missions s'est également poursuivie. En octobre 2021, deux femmes occupaient un poste de chef de mission et quatre celui de chef adjoint de mission (soit 30 %)⁶. Des séances d'initiation ont également continué à être organisées à l'intention des hauts responsables nouvellement nommés, qui se sont vu offrir la possibilité de participer au programme de mentorat destiné aux cadres. En outre, la filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction, initiative menée par le Département de l'appui opérationnel, a aidé à recruter un plus grand nombre de femmes parmi le personnel civil à des postes de direction, notamment en offrant aux candidats des possibilités de formation et de développement sur mesure. Depuis 2014, l'initiative a permis de placer 51 candidates, depuis des postes P-5 jusqu'à des postes de secrétaire générale adjointe ; environ 80 % d'entre elles ont été affectées à des opérations de paix des Nations Unies. L'initiative vise également à promouvoir l'équilibre géographique afin de garantir que les objectifs parallèles d'égalité des genres et de représentation géographique diverse soient considérés comme complémentaires plutôt que concurrents.

38. En ce qui concerne la police des Nations Unies, cinq des neuf composantes Police des opérations de maintien de la paix sont dirigées par des femmes et, dans une, le poste de chef adjoint est occupé par une femme. Pour accroître encore la présence de femmes à des postes de direction, un atelier virtuel de développement

⁵ À savoir le personnel recruté sur le plan international de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ou de la catégorie des agents du Service mobile, à l'exclusion des personnes titulaires d'un engagement temporaire ou d'un contrat prévoyant une rémunération de 1 dollar par an.

⁶ Ces données ne concernent que les missions dirigées par le Département des opérations de paix.

professionnel a été organisé en mars 2021 avec des membres du cadre de commandement de la police des Nations Unies. Pour ce qui est des contingents, actuellement, un poste de commandant de la force et deux postes de commandant adjoint de la force adjoint sont occupés par des femmes.

D. Perspectives

39. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son appel à l'action en faveur des droits humains et pour une transformation du secteur de la paix et de la sécurité par les femmes, la participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de paix doit rester une priorité non négociable pour l'ONU. À l'avenir, l'Organisation continuera de promouvoir cette ambition, notamment en s'employant à réaliser la parité des genres et en garantissant une participation effective des femmes dans les opérations de maintien de la paix. Elle entend améliorer et systématiser le recours aux données dans l'analyse des questions de genre afin de mieux intégrer les objectifs d'égalité des genres dans la planification stratégique, l'allocation des ressources et les procédures décisionnelles. Elle s'efforcera de promouvoir ses activités de communication stratégique, de sensibilisation et de gestion des connaissances pour illustrer comment sont mises en œuvre les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Elle renforcera également ses partenariats stratégiques avec les dirigeantes et les réseaux de femmes. En partenariat avec les États Membres, elle est invitée à soutenir cette action et à s'engager en faveur d'une pleine participation des femmes dans les processus de paix, les instances de gouvernance et de l'état de droit et les organes de sécurité, ainsi qu'à appuyer les efforts visant à accroître le nombre de femmes parmi le personnel civil et le personnel en tenue dans les missions de maintien de la paix à tous les niveaux.

VI. Protection

A. Vue d'ensemble

40. Les opérations de maintien de la paix continuent à titre prioritaire d'assurer la bonne mise en œuvre des mandats de protection des droits humains, de protection des civils contre la violence physique, de prévention de la violence sexuelle liée aux conflits et de lutte contre ce phénomène, et de protection des enfants touchés par les conflits armés.

41. La pandémie a amplifié les problèmes de protection existant dans les opérations de paix, mais les missions ont adapté leurs opérations et adopté des stratégies de protection plus intégrées et globales pour aider les États hôtes à s'acquitter de leurs responsabilités. Elles ont également joué un grand rôle de coordination entre les parties prenantes concernées.

42. Au cours de la période considérée, les composantes des missions et le Département des opérations de paix se sont employés à renforcer les capacités et les mesures de protection dans les opérations de maintien de la paix, notamment en surveillant et en signalant les violations des droits humains et du droit international humanitaire et en enquêtant à leur sujet ; en établissant un dialogue avec les parties aux conflits ; en élaborant, en déployant et en diffusant des documents directifs de formation et d'orientation adaptés au contexte ; en participant à des actions de sensibilisation, d'information et de plaidoyer ; en créant des synergies entre les mandats de protection et les autres objectifs prioritaires des missions. Face aux restrictions liées à la pandémie, le Département a recouru à d'autres moyens et élaboré de nouveaux produits pour aider les soldats de la paix, notamment des vidéos de

communication stratégique, une version interactive en ligne du manuel de protection des civils et des ateliers de formation virtuels sur la protection des enfants.

B. Protéger par le dialogue et le contact

43. Pour atteindre leurs objectifs et faire avancer les processus de paix, les missions de maintien de la paix ont poursuivi le dialogue et les échanges avec les parties aux conflits sur les questions de protection. Les activités de sensibilisation menées conjointement par la MINUSMA avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés ont abouti à la signature de plans d'action avec la Plateforme destinés à prévenir et faire cesser l'enrôlement d'enfants. La MINUSCA a poursuivi le dialogue engagé avec les institutions de sécurité, les forces gouvernementales et bilatérales et les groupes armés afin de réduire l'impact des opérations militaires sur les civils et de mettre fin aux violations graves commises contre des enfants. La MONUSCO a entrepris des efforts similaires avec les autorités congolaises et facilité les consultations entre les populations locales, ce qui a abouti à la conclusion d'un accord de non-agression dans l'Ituri. Elle a aussi pris contact avec des groupes armés pour obtenir la démobilisation de 86 enfants en 2021. Les équipes de liaison féminine de la mission ont continué de nouer le dialogue avec les femmes des communautés locales lors des patrouilles et dans le cadre d'activités de proximité. Au Soudan du Sud, les activités de mobilisation menées par la MINUSS auprès des parties au conflit et le soutien technique et logistique qu'elle a apporté ont conduit à l'adoption d'un plan d'action pour les forces armées unifiées sur la lutte contre la violence sexuelle liée au conflit et d'un communiqué unilatéral sur la question, publié par l'Armée/Front de salut national, partie non signataire de l'Accord de paix revitalisé. La MINUSS a également engagé un dialogue constructif avec les parties à l'Accord de paix revitalisé, ce qui a permis de prolonger jusqu'en août 2022 l'application du plan d'action global sur les enfants touchés par le conflit armé. En outre, les missions ont adopté une approche de la sécurité axée sur l'être humain, notamment, à la MINUSS, dans le cadre d'un programme intégré de lutte contre la violence de proximité et, à la MINUSMA, pour réduire les tensions au sein des communautés et prévenir l'enrôlement de jeunes dans des groupes armés.

C. Assurer la protection physique

44. Les opérations de maintien de la paix ont continué à améliorer la collecte et l'analyse des données relatives aux menaces pesant sur les civils. Les missions ont contribué à assurer la protection des civils grâce à un suivi efficace et à l'établissement de rapports, ainsi qu'à l'élaboration de dispositifs d'alerte rapide. Elles ont également mis en commun des informations détaillées sur les violations des droits humains et les atteintes à ces droits, les menaces contre les civils, les violations commises contre des enfants et les violences sexuelles liées aux conflits. La MINUSCA a mis au point un mécanisme permettant de faire circuler les informations sur les incidents liés aux élections, d'alerter les responsables de la Mission et de déclencher une réponse rapide de la part de la force pour préserver les opérations électorales et protéger la population. Les composantes Lutte antimines de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei et de la MINUSS ont recueilli des données sur les risques liés aux explosifs et inspecté des écoles, des dispensaires, des sites agricoles et d'autres infrastructures publiques pour empêcher que les mines terrestres et les restes explosifs de guerre ne fassent des victimes. Au Mali, la relation solide que la MINUSMA a établie avec les réseaux locaux de coordonnateurs pour les droits humains a permis à la Mission d'étendre ses capacités de surveillance à distance.

45. La fourniture d'une protection physique a également été renforcée par l'établissement de dispositifs proactifs et robustes de protection et l'exécution d'opérations coordonnées avec les acteurs de la sécurité nationale. La MONUSCO, la MINUSMA et la MINUSCA ont assuré la sécurité des déplacements des civils en augmentant le nombre de patrouilles conjointes et d'escortes de convois civils. La circulation des civils a été facilitée également par la conduite d'opérations avec la police nationale et les forces armées. Après que tous ses sites de protection des civils, sauf un, sont devenus des camps de déplacés conventionnels, la MINUSS a établi des bases opérationnelles temporaires pour décourager la violence infranationale, ce qui lui a permis de gagner en mobilité. La police de la MINUSS a étendu son dispositif de protection et sa présence vers l'extérieur au-delà des sites de protection des civils, en se concentrant sur la dissuasion et l'atténuation de la violence contre les civils et sur le renforcement de la confiance.

D. Créer un environnement protecteur

46. Les opérations de maintien de la paix ont contribué à la mise en place d'un environnement protecteur de plusieurs manières, notamment en s'attachant à renforcer l'état de droit. Les missions ont appuyé les processus de justice transitionnelle et la lutte contre l'impunité en publiant des rapports publics et internes sur la situation des droits humains dans les États hôtes. Elles ont aussi fourni un appui technique, financier et logistique aux autorités des États hôtes pour les aider à combattre l'impunité et poursuivre les personnes accusées de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'autres violations graves des droits humains. Les mesures prises par la MINUSCA ont contribué à ce que les autorités nationales ouvrent des enquêtes sur les violences liées aux élections, y compris celles perpétrées par les forces de sécurité de l'État.

47. Les missions ont renforcé les capacités de leurs homologues dans les États hôtes et de la société civile. La MONUSCO a formé des milliers de policiers, dont 22 139 rien qu'en criminalistique. Elle a également fourni un appui logistique et technique aux autorités judiciaires, notamment dans 227 audiences foraines, sur des affaires pénales graves. La MONUSCO, la MINUSCA, la MINUSMA et la MINUSS ont formé plus de 12 000 soldats de la paix et acteurs de la sécurité nationale à la protection des droits de l'enfant, ainsi qu'à la prévention et à la répression des violations graves de ces droits.

48. Au Mali, la MINUSMA aide les forces de sécurité du pays à intégrer une stratégie de police de proximité dans leurs activités. Grâce à l'aide qu'elle a continué d'apporter au Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée du pays, 176 personnes ont fait l'objet de poursuites depuis 2017. La MINUSS a participé à la mise en place, à la préparation et au déploiement d'audiences foraines civiles et militaires et de juridictions spéciales de droit écrit ou coutumier pour traiter les violations graves des droits humains.

49. Le soutien aux personnes rescapées reste une priorité. La MONUSCO a fourni un soutien technique pour la création d'un fonds de réparation en faveur des personnes ayant subi des violences sexuelles, tandis que la MINUSCA a formé des magistrats sur le traitement juridique de la situation des enfants associés à des forces et groupes armés. Par l'intermédiaire d'organisations locales, la MINUSS a aidé les survivants de violences sexuelles liées aux conflits à accéder à des moyens de subsistance, à des programmes de formation aux fonctions de direction et à un soutien psychosocial adapté à leurs besoins.

E. Perspectives

50. La bonne mise en œuvre des mandats de protection est une responsabilité intéressant toute la mission. Il est urgent que les États Membres et le Secrétariat renforcent leur action de sensibilisation pour faire en sorte que les États hôtes honorent leurs engagements, s'acquittent de leur responsabilité de protéger leur population et obligent les auteurs à répondre de leurs actes. Les missions sont prêtes à aider à cet égard en intégrant systématiquement les mandats de protection dans toutes leurs activités, conformément aux orientations en matière de maintien de la paix, et en redoublant d'efforts pour prendre davantage en compte les questions de genre dans l'analyse et la prévention des menaces pesant sur la protection, tout en veillant à ce que le suivi, les enquêtes et les informations faisant état de problèmes de protection continuent d'éclairer les stratégies politiques. Des fonctions de protection dotées de ressources suffisantes sont nécessaires pour appuyer ces efforts.

VII. Sûreté et sécurité

A. Sécurité des soldats de la paix et tendances en matière de sécurité

51. Les missions de maintien de la paix continuent de s'adapter, de renforcer leur résilience et de faire preuve de détermination dans l'exécution de leur mandat, dans des environnements complexes, dynamiques et souvent très menaçants. Dans certaines missions, des groupes armés prennent constamment pour cible les soldats de la paix afin d'entraver la paix et la sécurité, de compromettre la stabilité politique et économique et de perturber les efforts de relèvement. Outre les actes de violence, les missions doivent faire face à un large éventail d'autres menaces pour la sûreté et la sécurité, telles que la pandémie de COVID-19 et les catastrophes naturelles comme l'éruption du volcan Nyiragongo. Celle-ci a obligé à réinstaller en masse le personnel de la MONUSCO à Goma, ce qui a renforcé la nécessité de bâtir et de maintenir des capacités essentielles de gestion de crise pour les missions sur le terrain.

52. Les attaques contre les soldats de la paix, notamment les attaques directes et les attaques à l'aide d'engins explosifs improvisés, restent nombreuses et sont en passe de dépasser le nombre d'attaques commises en 2020. La MINUSMA reste la mission de maintien de la paix la plus dangereuse : les attaques asymétriques sont devenues plus fréquentes et plus sophistiquées, et le nombre d'attaques indirectes contre les installations des Nations Unies au moyen de mortiers, d'artillerie et de roquettes a également augmenté. Au 27 octobre, les Nations Unies avaient enregistré 164 attaques à l'engin explosif improvisé au Mali, dont 67 impliquant la MINUSMA, qui avaient fait 7 morts et 107 blessés parmi les soldats de la paix. Les engins explosifs improvisés sont utilisés de plus en plus souvent et ont des effets dévastateurs, faisant davantage de victimes et de dégâts. Les attaques directes contre les patrouilles et les convois des Nations Unies se sont multipliées à la MINUSMA, à la MONUSCO et à la MINUSCA, et on constate une augmentation des troubles civils et des manifestations violentes visant la MONUSCO et la FINUL. Une approche globale visant à renforcer la capacité de la MINUSMA d'atténuer la menace continue d'être mise en œuvre et donne de bons résultats. Deux compagnies de neutralisation des explosifs et munitions de la MINUSMA sont maintenant capables de dispenser, avec un soutien minimal, une instruction et un entraînement préalables au déploiement hautement spécialisés pour leurs propres équipes de neutralisation des explosifs et munitions et des engins explosifs improvisés, ce qui témoigne d'une meilleure appropriation nationale et de l'efficacité et l'autosuffisance accrue des mesures de sûreté et de sécurité de la Mission.

53. Les missions restent également déterminées, concentrées et adaptables pour ce qui est de gérer les risques de sécurité dans des environnements de plus en plus menacés. Grâce à leurs efforts, elles ont réussi à limiter au minimum le nombre de victimes tout en s'acquittant de leurs mandats. Au 27 octobre 2021, 17 soldats de la paix avaient perdu la vie, contre 12 pour toute l'année 2020, à la suite d'actes de malveillance. C'est la MINUSMA qui a enregistré le plus grand nombre de victimes (12), dont 8 dans deux grandes attaques complexes (l'une a eu lieu au camp de la Mission à Aguelhok, l'autre est une attaque à l'engin explosif improvisé lancée contre une escorte de sécurité avancée d'un convoi de la Mission dans la région de Tombouctou). La plupart des attaques ont été commises à l'aide d'engins explosifs improvisés et ont consisté en des embuscades contre des patrouilles et des convois.

54. Pour améliorer la planification des opérations médicales face aux menaces contre la sûreté et la sécurité, le Département de l'appui opérationnel a lancé dans trois missions un exercice pilote qui consiste à recenser les installations médicales existantes, les compétences du personnel et le matériel. Dans le cadre des enseignements tirés de la pandémie, le Département a mis au point une méthode permettant de réaliser à distance des évaluations des risques pour la santé, utilisées pour élaborer des plans de soutien sanitaire à l'intention des missions.

55. Le Département de l'appui opérationnel s'emploie également à élaborer et tenir à jour des plans d'atténuation des risques liés aux urgences de santé publique et aux maladies infectieuses, ainsi que d'autres plans de préparation afin de faire face aux maladies infectieuses émergentes à mesure qu'elles apparaissent. Il a également mis au point un modèle virtuel d'enquête sur les épidémies de maladies infectieuses qui peut être utilisé pour fournir un soutien et une formation à distance aux missions en cas d'urgences de santé publique. En outre, il a investi du temps et des efforts dans la mise au point de matériel d'apprentissage et de formation en ligne favorisant la formation continue du personnel médical des Nations Unies dans les domaines de la médecine et de la santé publique. Le Secrétariat donne la priorité à la formation dans le domaine de la santé des femmes en offrant un programme d'apprentissage en ligne qui vise à améliorer les connaissances et les compétences à cet égard et à répondre aux préoccupations et aux obstacles liés à la santé des femmes dans les missions. À plus long terme, la pandémie a montré qu'il fallait mettre en place des services de surveillance épidémiologique pour les soldats de la paix permettant la réception, la collecte et l'analyse systématique des informations, l'objectif étant de surveiller, contrôler et prévenir les maladies et les affections dans les missions ; des investissements continueront d'être réalisés dans ce domaine.

56. Les évacuations sanitaires primaires sont une activité opérationnelle prioritaire et une entreprise complexe qui nécessitent l'intervention de diverses composantes de la mission agissant sous pression pour sauver des vies. Le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel collaborent avec les missions pour renforcer leurs procédures d'évacuation sanitaire primaire et améliorer leurs performances en la matière dans le cadre d'une méthode de « réflexion commune » et de la cogestion d'un réseau de praticiens sur la prise en charge des blessés. Cela facilite la mise en commun des connaissances et des expériences, l'échange hebdomadaire d'informations dans divers domaines, l'organisation de webinaires trimestriels, d'ateliers, l'élaboration des meilleures pratiques et d'orientations, et contribue à toutes les initiatives liées à l'évacuation sanitaire primaire.

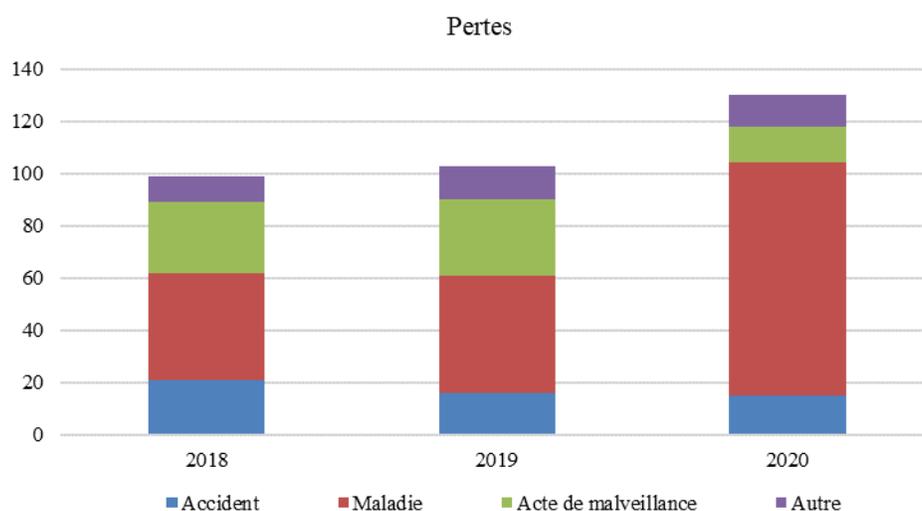
B. Sécurité et santé au travail des soldats de la paix

57. Les problèmes de sécurité et de santé au travail restent la principale cause de décès, de maladies et de blessures parmi le personnel de maintien de la paix. En 2020,

le taux de létalité a plus que doublé rien que du fait de la pandémie. Comme on peut le voir sur la figure VII, le nombre de décès par accident est resté au même niveau que celui des décès liés à un acte de malveillance, et l'effet de la combinaison accident-maladie est systématiquement et nettement plus important que celui des menaces pour la sécurité. En général, le nombre de blessés dans des accidents et de malades est entre 3 et 10 fois supérieur à celui de morts. Outre l'effet sur la morbidité du personnel, cela met en évidence des effets opérationnels et financiers importants qui ne sont actuellement ni mesurés ni analysés.

Figure VII
Causes des pertes

(En pourcentage)



Source : Base de données des notifications des pertes du Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises.

58. Pour améliorer la sécurité des soldats de la paix, le Département de l'appui opérationnel a élaboré un modèle de système de gestion des risques liés à la sécurité et à la santé au travail à l'échelle du Secrétariat, qui comprend lui-même un Système de notification des incidents. Le modèle recueille systématiquement des informations sur les causes des pertes liées à la sécurité, telles que les blessures, les maladies et l'exposition à un large éventail de dangers courants sur le lieu de travail, notamment les accidents de la circulation, les incendies, les explosions, la gestion des matières dangereuses, les maladies infectieuses, les accidents liés à l'utilisation d'outils et de matériel, ou aux pratiques et à l'environnement de travail. La cause et le résultat seront analysés afin d'obtenir une bonne compréhension des effets des accidents et des maladies liés à la sécurité. Cela permettra de mettre en place des stratégies adaptées et ciblées et d'orienter plus efficacement les ressources en matière de sécurité. Prévu à l'origine uniquement pour le personnel civil et de police du maintien de la paix, le système de gestion des risques liés à la sécurité et à la santé au travail sera conçu de manière à pouvoir être étendu, chaque fois que possible, aux activités du personnel militaire et des contingents (et à couvrir ainsi tous les groupes professionnels des Nations Unies). Le Département demeure résolu à garantir le règlement, dans les meilleurs délais, de toutes les demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité de membres du personnel en tenue. En 2020, il a lancé une étude approfondie visant à élaborer un cadre pour les troubles post-traumatiques touchant le personnel en tenue. Son objectif était de promouvoir l'adoption d'une méthode durable et appropriée pour le traitement des demandes d'indemnisation liées

à ces troubles, y compris des mesures de prévention et d'atténuation visant à réduire l'apparition de ce type de troubles à l'avenir. L'Assemblée générale devrait examiner le rapport du Secrétaire général sur le cadre proposé à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-seizième session.

C. Plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix

59. Le plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies s'applique depuis plus de trois ans, et des progrès importants ont été faits. Compte tenu de l'augmentation du nombre de pertes entre décembre 2020 et avril 2021, le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel ont actualisé le plan d'action pour l'adapter à l'évolution de l'environnement opérationnel, en particulier à la MINUSCA et à la MINUSMA. Leurs efforts portent notamment sur le renforcement de la responsabilité des dirigeants, l'amélioration de l'état de préparation opérationnelle avant déploiement, le renforcement de la protection des forces, l'amélioration des compétences en matière de gestion de crise, une meilleure coordination et des exercices de simulation basés sur des scénarios. Le renforcement des capacités aux niveaux tactique et opérationnel est également concerné, par l'achat de dispositifs de surveillance, de vision nocturne, de lutte contre les engins explosifs improvisés et contre les systèmes de drones aériens, et de matériel de protection contre les mines.

60. Le Bureau des affaires militaires a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'action interne : 101 des 138 mesures et mesures subsidiaires ont été appliquées et 37 étaient encore en cours d'application en octobre 2021. Les activités du Bureau portent essentiellement sur : l'amélioration du renseignement et de l'analyse aux fins du maintien de la paix ; la constitution de capacités militaires souples, agiles et mobiles, y compris une capacité renforcée de lutte contre les engins explosifs improvisés et une meilleure capacité de neutralisation des explosifs et munitions ; l'amélioration de l'évaluation militaire, notamment grâce à la création officielle de l'Équipe chargée de l'évaluation de la performance militaire ; l'appui fourni aux pays fournisseurs de contingents avant le déploiement concernant l'élaboration de normes et de supports de formation ; les initiatives, l'intégration et l'état d'esprit des responsables. Agissant en coopération et en coordination étroites avec les missions et les pays fournisseurs de contingents, le Bureau continue d'aider la MINUSCA dans la mise en œuvre du plan d'adaptation et de renforcement intégré pour la génération de nouvelles capacités et de personnel, conformément à la résolution [2566 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité. Il aide également la MINUSMA à faire avancer le plan d'adaptation de la force pour qu'elle dispose de capacités renforcées et mieux conçues lui permettant de s'adapter aux environnements complexes, menaçants et en constante évolution dans lesquels elle opère.

61. La police des Nations Unies continue de participer à la mise en œuvre du quatrième plan d'action sur l'amélioration de la sécurité des soldats de la paix. À cette fin, les bonnes pratiques et les enseignements émergents ont été examinés durant le sixième cours de formation des formateurs à l'intention des unités de police constituées qui s'est tenu en Turquie entre juillet et septembre 2021. Le cours visait à créer des équipes itinérantes de formation composées d'instructeurs formés et certifiés par l'ONU en vue de leur déploiement limité dans des opérations de maintien de la paix.

62. Dans le cadre du plan d'action et compte tenu du risque que présentent les engins explosifs improvisés pour les opérations de paix, les efforts se poursuivent pour faire en sorte que les contingents déployés aient les compétences requises pour atténuer la

menace que représentent ces engins. Le Service de la lutte antimines a encadré les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et s'est associé à eux pour développer une capacité autonome dans ce domaine. L'équipe itinérante de formation au sein de l'équipe consultative pour la réduction de la menace, qui relève du Service de la lutte antimines, a commencé à évaluer les capacités des États Membres concernant la neutralisation des explosifs et munitions afin de déterminer quels étaient leurs besoins en matière de renforcement des capacités. L'ONU a également contribué à l'actualisation des supports de formation et des cours sur la neutralisation des explosifs et munitions et des engins explosifs improvisés.

D. Traduire en justice les auteurs d'actes criminels visant le personnel de maintien de la paix

63. Le 18 août 2021, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2589 \(2021\)](#) sur les crimes dirigés contre les soldats de la paix. Il a demandé aux États Membres accueillant ou ayant accueilli des opérations de maintien de la paix des Nations Unies d'amener les auteurs de meurtre et de tous actes de violence dirigés contre les membres du personnel des Nations Unies servant dans les opérations de maintien de la paix à répondre de leurs actes, et convenu à cet égard de la nécessité d'accroître le soutien apporté aux États Membres pour remédier à l'impunité. Dans ce contexte, l'ONU a continué d'apporter un appui dans le plein respect des normes et des règles nationales et internationales en matière de justice pénale et de droits humains.

64. En République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Mali – pays dans lesquels sont survenus, depuis le 1^{er} janvier 2013, 90 % des décès de membres de personnel du maintien de la paix imputables à des actes malveillants –, on a constaté une augmentation du nombre d'identifications d'auteurs présumés d'infractions (de 170 en octobre 2019 à 223 en juin 2021), une augmentation du nombre d'auteurs présumés placés en détention (de 119 en octobre 2019 à 162 en juin 2021), et une augmentation du nombre d'affaires ayant fait l'objet d'une enquête nationale venue confirmer les faits (de 83 en octobre 2019 à 107 en juin 2021). Fait notable, un tribunal malien a condamné en mars 2021 neuf individus pour deux attaques commises contre le personnel de la MINUSMA en 2015. Il s'agit des premières condamnations directes prononcées pour des attaques commises contre la Mission. Le groupe de travail sur la répression des infractions graves commises contre le personnel du maintien de la paix, qui relève du Département des opérations de paix, a continué d'apporter son appui à cet égard, en s'intéressant notamment aux trois pays susmentionnés.

E. Appréciation des situations

65. Malgré la pandémie, des efforts ont été faits pour continuer de renforcer la capacité des missions de maintien de la paix en matière d'appréciation des situations. Le Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises a proposé des cours de formation virtuelle sur l'appréciation des situations et la gestion des crises au personnel des centres d'opérations conjoints et des cellules d'analyse conjointe des missions. Il a également appuyé et élargi l'utilisation, par les missions, du système géospatial d'appréciation de la situation (système SAGE) du Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises pour l'analyse et la visualisation des incidents, événements et activités et des données y afférentes. En outre, le Centre a mis en service à la MINUSMA une application mobile d'alerte rapide et de réponse coordonnée afin de permettre une réponse structurée et unifiée de la Mission en cas d'alerte rapide. Des travaux sont en cours pour le déploiement d'une application similaire à la MONUSCO.

F. Renseignement dans les opérations de maintien de la paix

66. Des mesures sont prises pour renforcer le renseignement opérationnel et tactique dans les opérations de maintien de la paix et pour améliorer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et la protection des civils. Des progrès importants ont été faits pour ce qui est de donner aux missions des directives opérationnelles essentielles et des cours de formation sur le renseignement dans le domaine du maintien de la paix. Des mécanismes de coordination entre le maintien de la paix et le renseignement sur le terrain sont également testés, et un projet pilote est mené à la MONUSCO. Le Département des opérations de paix étudie des moyens d'accroître les synergies entre le renseignement et l'alerte rapide dans le domaine du maintien de la paix. La police des Nations Unies met la dernière main à des orientations sur les activités de police fondées sur le renseignement, le renseignement criminel et la police des frontières.

G. Perspectives

67. Les mesures d'atténuation élaborées au cours des trois années d'application du plan d'action continuent de se montrer efficaces pour réduire le nombre de décès dus aux attaques de plus en plus fréquentes et sophistiquées visant les soldats de la paix. Le Secrétariat reste déterminé à améliorer sans cesse la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Les mesures prises pour améliorer la sûreté et la sécurité sont étroitement liées et renforcent généralement l'action de l'ONU visant à accroître l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Le renforcement des capacités de gestion des crises des missions, l'amélioration de la planification et de l'intégration et le règlement des problèmes de sécurité et de santé au travail restent des priorités.

VIII. Performance et responsabilité

A. Cadre intégré de performance et de responsabilité dans les missions de maintien de la paix

68. Le cadre intégré de performance et de responsabilité dans les missions de maintien de la paix a été arrêté en septembre 2020 puis révisé en février et juillet 2021. Le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité ont continué à mettre en œuvre ce cadre évolutif élaboré conjointement et enregistré des progrès, notamment dans l'exécution des différents projets prioritaires. Dans l'ensemble, la mise en œuvre du cadre reste sur la bonne voie.

69. Parmi les faits marquants, on peut citer les progrès réalisés dans l'amélioration de la méthode utilisée pour évaluer les unités militaires. Ainsi, une nouvelle méthode a été expérimentée dans plusieurs missions et progressivement généralisée en 2021. De son côté, la Division de la police continue de former et d'associer les coordonnateurs des unités de police constituées aux évaluations des unités constituées dans le cadre d'inspections et d'ateliers dans les missions.

70. Trois autres projets prioritaires ont été menés à bien. Ces initiatives visaient notamment à renforcer les mécanismes de correction et de responsabilité en ce qui concerne les unités constituées. Le projet relatif à l'établissement de rapports à l'intention du Conseil de sécurité sur la performance et la responsabilité dans les missions de maintien de la paix a été clôturé. Son objectif, qui consistait à faire figurer des paragraphes distincts sur ces questions dans les rapports du Secrétaire général sur les missions, a en effet été atteint. Les domaines dans lesquels l'action doit se

poursuivre sont la reconnaissance de la performance exceptionnelle des unités militaires et des unités de police constituées. À cet égard, le Département des opérations de paix travaille actuellement au renforcement des orientations et poursuit son dialogue avec les dirigeants civils et les dirigeants en tenue des missions.

71. À l'avenir, l'application du cadre intégré de performance et de responsabilité dans les missions de maintien de la paix demeurera l'une des priorités de la stratégie Action pour le maintien de la paix Plus. On trouvera de plus amples informations sur la mise en œuvre de ce cadre dans les développements qui suivent.

B. Renforcer l'obligation de rendre compte de la performance

72. La mise en place du Programme de formation renforcée pour l'appui opérationnel de haut niveau, qui doit remplacer le Programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources, doit intervenir à la fin de 2021. Ce nouveau programme a été élaboré dans le cadre d'une collaboration entre le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel, avec le soutien technique de l'École des cadres du système des Nations Unies. Il s'agit d'un programme d'apprentissage mixte destiné au personnel travaillant principalement sur des questions d'administration, de gestion des programmes ou d'appui opérationnel dans les missions sur le terrain, les services et autres entités du Secrétariat.

1. Évaluation de la performance du personnel civil et des membres de l'équipe de direction

73. Le Département des opérations de paix a encore renforcé le retour d'information des missions sur la performance du Secrétariat en créant un conseil des clients des opérations de maintien de la paix et en organisant la première réunion de ce nouvel organe fin avril 2021. Cette interaction a débouché sur la prise de plusieurs mesures concrètes en réponse aux points soulevés par les missions. Il est prévu que le conseil continue de se réunir à intervalles réguliers.

74. Le Secrétariat continue de fournir des orientations et un soutien technique en faveur de l'adoption d'une stratégie de gestion des risques plus solide et axée sur l'incidence des risques sur l'exécution des mandats dans les missions de maintien de la paix et les entités du Secrétariat. L'inventaire des risques à l'échelle du Secrétariat, approuvé par le Comité de gestion, recense 16 risques critiques qui supposent d'élaborer immédiatement des plans de traitement et de gestion des risques qui soient détaillés et assortis d'échéances.

75. L'inventaire des risques à l'échelle du Secrétariat a facilité et guidé l'élaboration des évaluations des risques aux niveaux des missions et des entités. En août 2021, les 12 missions de maintien de la paix avaient mis en place une procédure de gestion du risque institutionnel et procédé à l'établissement d'inventaires de risques. Le soutien apporté par la fonction centrale du progiciel de gestion intégré comprend la fourniture de conseils personnalisés sur les prochaines étapes à suivre dans le processus de gestion des risques de chaque mission, ainsi que l'organisation d'ateliers virtuels, de webinaires et de communautés de pratique interactives et la fourniture d'une formation en ligne.

76. Le Secrétariat continue de faciliter la conclusion des contrats de mission entre le Secrétaire général et les chefs de mission de maintien de la paix. Les contrats de mission 2020/21 et 2021/22 comprennent des dispositions renforcées concernant la responsabilité des chefs de mission en matière de déontologie et de discipline, notamment d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Les contrats prévoient également

de nouvelles mesures de performance relatives à la fiabilité des évacuations et des soins médicaux, aux droits humains, à la motivation du personnel, au respect des politiques de cybersécurité, à la mise en œuvre de la déclaration relative au contrôle interne, ainsi qu'à la responsabilité envers les biens des Nations Unies et à la bonne administration de ces biens. Pour l'avenir, le Secrétariat procède actuellement à une révision complète du modèle de contrat de mission dans l'objectif de renforcer et de rationaliser les éléments communs à tous les contrats de mission des hauts fonctionnaires, y compris ceux des chefs de mission de maintien de la paix. Le nouveau modèle devrait commencer à être utilisé à partir de 2022/23.

77. La nouvelle politique d'évaluation du Secrétariat a été adoptée en août 2021. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Bureau des services de contrôle interne ont organisé des ateliers avec les missions de maintien de la paix pour présenter cette politique et la manière dont ils aident les entités du Secrétariat à la mettre en œuvre. Le soutien apporté comprend des conseils personnalisés sur les prochaines étapes à suivre en fonction du contexte de chaque mission : élaboration d'une politique d'évaluation et d'un plan de travail ; adhésion à la communauté de pratique en matière d'évaluation ; utilisation du fichier de consultants en évaluation ; inscription au nouveau cours de formation sur l'évaluation ; utilisation d'un nouveau portail en ligne de conseils, d'outils et de bonnes pratiques.

2. Système complet de planification et d'évaluation de la performance

78. Le Système complet de planification et d'évaluation de la performance a été mis en service dans 10 missions de maintien de la paix : MINUSCA, MINUSS, FINUL, UNFICYP, MONUSCO, MINUSMA, MINUK, FNUOD, Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental et Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei. Un travail est également en cours à l'ONUST et au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP). Les résultats montrent que le Système permet d'assurer une planification intégrée des missions et de mener des évaluations de la performance fondées sur des données. Les enseignements sont tirés chaque année dans le but d'affiner la méthodologie du système et d'en vérifier l'efficacité et l'efficience.

79. Toutes les missions qui utilisent le Système complet de planification et d'évaluation de la performance ont élaboré ou sont en train d'élaborer des plans militaires-policiers-civils pour l'exécution des mandats. Quelque 22 évaluations de la performance ont été réalisées, au moyen de données et d'analyses visant à évaluer les progrès accomplis dans l'exécution des tâches prescrites et à recenser les domaines dans lesquels les opérations peuvent être renforcées. Ces évaluations ont donné lieu à la formulation de plus de 625 recommandations destinées à améliorer l'exécution des mandats et l'impact des missions. Ces recommandations sont actuellement utilisées pour éclairer les décisions des dirigeants et renforcer la performance.

80. Les plans et évaluations du Système participent également des efforts plus larges visant à adopter une approche des budgets axés sur les résultats qui soit plus axée sur l'impact et plus intégrée, conformément aux processus existants, afin de renforcer la responsabilité vis-à-vis des États Membres.

81. Le Système complet de planification et d'évaluation de la performance sera mis en service à l'ONUST et au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan d'ici à la fin de 2021. Le Système sera alors employé dans toutes les opérations de maintien de la paix. Sa méthodologie sera affinée et une politique ou des orientations relatives à sa gestion continue seront élaborées. Toutefois, les capacités limitées dont le Siège et les missions disposent en matière de planification stratégique restent un obstacle à sa mise en œuvre dans la durée.

3. Évaluation intégrée de la performance du personnel en tenue

82. Mesurer et améliorer la performance du personnel déployé par les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police restent une priorité, et les responsables du Département des opérations de paix, du Département de l'appui opérationnel et du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité sont informés tous les trimestres des tendances et des problèmes constatés en matière de performance. Le Département de l'appui opérationnel coordonne également des réunions intégrées de retour d'information pour les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police afin de partager les données et les constatations sur la performance avec les différents pays, en associant toutes les parties prenantes du Secrétariat. Ces réunions tirent parti du système de gestion des connaissances pour les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police du Département des opérations de paix, qui regroupe et permet de visualiser les données pour chaque pays et que peuvent consulter les équipes de direction.

83. Les unités militaires sont évaluées par les commandants de force et de secteur dans un cadre structuré et de façon systématique. Au cours de la période considérée, le Bureau des affaires militaires a continué d'élaborer et de réviser les normes servant à évaluer la performance militaire des unités avant et pendant le déploiement. Une nouvelle méthode et un nouvel outil d'évaluation pour les unités d'infanterie ont été mis en place dans les missions en 2021. Des travaux sont en cours pour élaborer et réviser les normes d'évaluation relatives aux unités d'aviation et aux unités de transmissions, tandis que celles relatives aux unités du génie, aux unités de neutralisation des explosifs et munitions et aux unités de logistique font actuellement l'objet de consultations avec les missions. La révision des instructions permanentes relatives à l'évaluation des quartiers généraux militaires dans les opérations de maintien de la paix est également en cours.

84. Le groupe de travail sur la performance de la Division de la police a continué d'affiner son système d'évaluation de la performance.

C. Collaborer avec les États Membres pour améliorer la performance du personnel en tenue

1. Constitution stratégique des forces

85. L'étroite collaboration entre le Secrétariat et les États Membres a été essentielle pour assurer la préparation d'un large éventail d'unités en vue de leur déploiement et leur faire atteindre les différents niveaux de préparation malgré la pandémie. Au 15 septembre 2021, on comptait au total 262 annonces de contribution dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix. Pendant la pandémie, les nouveaux besoins des missions sur le terrain dans le cadre d'une reconfiguration ou de l'augmentation des effectifs autorisés ont été entièrement satisfaits en temps voulu grâce aux unités déjà enregistrées et évaluées dans le Système. Au cours de la période considérée, 12 unités militaires et unités de police ont été jugées prêtes pour un déploiement rapide. Les visites d'évaluation et de consultation et les visites de vérification du niveau d'engagement Déploiement rapide ont continué à être effectuées, soit à distance soit en présentiel, suivant les restrictions de voyage liées à la pandémie.

86. En prévision de la Conférence ministérielle sur le maintien de la paix, qui doit se tenir à Séoul en décembre 2021, le Secrétariat, en collaboration avec la République de Corée, s'est employé à définir les priorités en matière d'annonces de contributions, conformément à la stratégie Action pour le maintien de la paix Plus, à élaborer des

lignes directrices pour les annonces de contributions et à faciliter la planification des quatre conférences préparatoires.

2. Préparation au déploiement

87. Malgré la pandémie, le Secrétariat a continué de faciliter la préparation au déploiement des pays fournisseurs de contingents. Ainsi, cinq visites d'évaluation et de consultation ont été effectuées en présentiel et 10 autres à distance. En outre, huit visites d'inspection avant le déploiement en présentiel et cinq visites avant la relève ont été organisées pour évaluer et valider l'état de préparation avant le déploiement dans les domaines de la formation, de la déontologie et de la discipline, de la disponibilité opérationnelle de l'équipement, de l'intégration de la dimension de genre et des compétences militaires.

88. L'état de préparation opérationnelle des unités militaires devant être déployées pour la première fois et des unités dont la performance a été jugée insuffisante par le passé est validé en coopération avec les pays fournisseurs de contingents et les quartiers généraux militaires déployés lors de la validation des compétences militaires. En raison de la pandémie, le Département des opérations de paix a procédé à distance à la validation des compétences militaires afin de suivre la performance des unités en 2020. Au total, cinq visites à distance ont été effectuées pour les bataillons d'infanterie et, de janvier à juillet 2021, sept ont été effectuées en présentiel.

89. La mobilisation d'un nombre géographiquement équilibré de policières et de policiers qualifiés, dotés des capacités et de la préparation opérationnelle requises, reste une priorité permanente pour la Division de la police. À cette fin, la Division a élaboré des orientations pour améliorer les évaluations et les validations systématiques avant déploiement en temps de COVID-19⁷. Elle a également organisé des missions hybrides, à la fois en présentiel et à distance, pour aider les pays fournisseurs de personnel de police à préparer les déploiements.

90. Le Département de l'appui opérationnel a défini les normes de l'ONU s'agissant des premiers secours et de l'assistance médicale sur le terrain. Une formation a été dispensée aux responsables de formation des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police pour leur permettre de former à leur tour dans leur propre pays le personnel destiné à servir dans les missions de maintien de la paix. Le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité s'est associé à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et aux services pénitentiaires et de probation de la Suède pour élaborer les normes de formation de l'ONU à l'intention des agents pénitentiaires fournis par les gouvernements. Outre les modules de formation de base préalable au déploiement, ces normes comprennent des supports de formation spécialisés destinés au personnel pénitentiaire fourni par les gouvernements et déployé dans le cadre d'opérations de paix, un accent particulier étant placé sur la prise en compte de la dimension de genre et sur les normes internationales actualisées en matière de droits humains dans les prisons.

⁷ Département des opérations de paix, Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et Département de l'appui opérationnel, « Dispositions temporaires pour l'évaluation des policiers ou policières hors unités constituées et des unités de police constituées visant à leur déploiement dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales », 26 octobre 2020, et « Mesures transitoires pour la relève du personnel en tenue en temps de COVID-19 », 1^{er} juillet 2020.

3. Renforcement des capacités et formation

91. Le Département des opérations de paix élabore actuellement six nouveaux supports de formation avant le déploiement couvrant les bataillons d'infanterie, les logisticiens, les policiers hors unités constituées, les unités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance ainsi que les unités de génie, avec le soutien du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) pour la partie consacrée aux droits humains et à la protection. Ces supports seront lancés d'ici à la fin de 2021, sous réserve des restrictions liées à la pandémie. Des travaux sont également en cours sur le programme des Nations Unies pour l'organisation des formations du personnel de police, dont tous les modules devraient être terminés d'ici à la fin de 2021. Grâce à l'appui en nature apporté par les États Membres, la version française des modules de formation de base préalable au déploiement a été récemment mise à la disposition des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police sur le Portail de ressources sur le maintien de la paix. Les contributions en nature des États Membres ont également permis la traduction d'autres supports de formation sur des thèmes spécialisés.

92. Pour le personnel déployé, le Département des opérations de paix, avec le concours des États Membres, a organisé une formation à l'élaboration et à la conduite d'exercices de poste de commandement. Il a assuré un suivi auprès des missions pour veiller à ce que des exercices soient effectués pour exécuter les plans et préparer les situations d'urgence. Le Département continue d'intégrer des composantes virtuelles aux supports de formation et a investi dans la mise au point d'un système de gestion de l'apprentissage en ligne, avec l'achat d'un logiciel de conception d'outils pédagogiques et l'élaboration d'orientations internes pour en guider l'utilisation. Si elle n'est pas sans coût et ne saurait remplacer la formation en présentiel, l'utilisation accrue de l'apprentissage en ligne offre néanmoins une certaine souplesse.

93. Le mécanisme de coordination souple a continué de permettre les interactions entre les prestataires de services de renforcement des capacités et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police. Fin 2021 aura lieu la première réunion consacrée aux activités de police avec les pays fournisseurs de personnel de police et les prestataires de formation et de services de renforcement des capacités. À l'occasion de la prochaine Conférence ministérielle sur le maintien de la paix, le mécanisme prévoit de lancer une application mobile de sa boîte à outils numérique d'examen du déploiement. Mise au point en coopération avec le Département de l'appui opérationnel et 16 États Membres, cette application favorisera la mise en place ou l'approfondissement d'un processus national d'enseignements tirés pour les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, leur permettant de recueillir et d'appliquer les enseignements et les innovations recensés lors de la préparation et du déploiement de leurs contingents.

94. À la suite de la requête du Comité spécial, qui a demandé à ce que soient élaborées des orientations simplifiées sur les équipes itinérantes de formation dirigées par les États Membres, le Secrétariat a organisé une série d'ateliers avec les États Membres intéressés au début de 2021 pour réfléchir à la voie à suivre. Il a été convenu que le Secrétariat rédigerait un projet d'orientations sur la question lors de la prochaine session de fond. Les instructions permanentes sont en cours d'élaboration et seront communiquées au Comité.

95. La poursuite des coupes dans le budget du Service intégré de formation, dont une réduction de 17 % pour la période 2021-2022, a pour corollaire que le Département des opérations de paix réduira le niveau d'appui à la formation apporté aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ainsi qu'au personnel déployé. Au cours des 10 dernières années, le nombre moyen de pays a été de 122. Pourtant, dans le même temps, les États Membres n'ont cessé de réduire les

financements consacrés à la formation au maintien de la paix. Si le déficit de financement a été en partie comblé par des contributions en nature et des fonds extrabudgétaires, notamment la création et la gestion du mécanisme de coordination souple, il n'est pas possible de fournir le même niveau de soutien quand les ressources financières diminuent d'année en année.

D. Fournir un appui efficace aux opérations de maintien de la paix

96. À la suite du lancement des réformes de gestion, le Département de l'appui opérationnel a fourni des conseils rapides et réactifs aux chefs de mission de maintien de la paix, en les aidant à exercer les nouveaux pouvoirs qui leur ont été délégués. En 2020, le Département a fourni un soutien opérationnel et des orientations en réponse à plus de 3 900 demandes de conseils sur la gestion des ressources humaines émanant de missions de maintien de la paix. Afin de répondre au besoin urgent d'orientations sur les questions de ressources humaines liées à la COVID-19, le Département a établi des objectifs de réponse de services spéciaux pour les demandes urgentes liées à COVID-19, et a réussi à atteindre un temps de réponse inférieur à un jour ouvrable.

1. Appui aux missions de maintien de la paix

97. Les dispositions en matière d'autorité, de commandement et de contrôle sont essentielles pour définir les fonctions et les attributions des hauts responsables au Siège et dans les missions de maintien de la paix. Dans le cadre de la stratégie Action pour le maintien de la paix Plus, le Département des opérations de paix et les missions sur le terrain se sont engagés à fournir des résultats concrets au cours des deux prochaines années en vue de renforcer l'intégration stratégique et opérationnelle, notamment par la mise en œuvre des pratiques en matière d'autorité, de commandement et de contrôle codifiées dans la politique de 2019 en la matière. Pour renforcer les dispositions en matière d'autorité, de commandement et de contrôle dans les missions sur le terrain, le Département travaille actuellement à préciser et à améliorer les principales fonctions de gestion et de contrôle exercées par les chefs d'état-major de mission. Il s'agit, d'une part, de veiller à ce que leurs fonctions, attributions et performances en matière de gestion des crises soient institutionnalisés, et, d'autre part, de renforcer les structures d'intégration et de contrôle des missions, notamment par l'intégration du personnel civil et du personnel en tenue dans les services de planification des missions sur le terrain.

98. Une procédure claire et complète sur les restrictions n'a pas encore été arrêtée mais devrait l'être après l'approbation du manuel à l'usage des unités militaires des Nations Unies. Pour éviter toute incidence négative sur la mise en œuvre du mandat, le Bureau des affaires militaires s'efforce en permanence de sélectionner des contingents n'ayant pas de restriction. Une procédure a été mise au place pour que le quartier général de chaque force lui communique, tous les trois mois, toute restriction non déclarée. On observe une diminution des restrictions non déclarées, dont le nombre est passé de 14 en 2018 et 12 en 2019 à 3 en 2020 et 2 en 2021. Au 31 août 2021, 31 restrictions non déclarées avaient été recensées et examinées avec 19 pays fournisseurs de contingents, dont 30 ont été résolues et 1 est toujours en attente.

2. Normes et capacités médicales

99. Le Département de l'appui opérationnel a arrêté des normes sur la qualité des soins et la sécurité des patients applicables à toutes les installations médicales des missions de niveau supérieur au niveau I plus. Les directeurs d'hôpital ont été formés à la mise en œuvre et les hôpitaux ont fait l'objet d'évaluations virtuelles. Un outil d'évaluation des unités médicales a été mis au point, lequel permet de vérifier que ces

installations se conforment aux normes médicales de l'ONU et disposent des capacités requises à ce titre. Chaque hôpital doit faire l'objet d'une évaluation les cinquième et dixième mois de sa période de fonctionnement. Des normes de l'ONU ont également été élaborées pour l'évaluation des hôpitaux de recours de niveau IV, afin de veiller à ce que ces installations fournissent les meilleurs soins à tout le personnel des Nations Unies. Des normes similaires ont été élaborées pour les installations de niveau I et seront publiées l'année prochaine. La Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail a établi un référentiel de compétences techniques et un système d'accréditation pour veiller à ce que les prestataires de soins de santé possèdent les compétences, l'expérience et les qualifications nécessaires avant leur déploiement dans les lieux d'affectation sur le terrain.

3. Moyens aériens

100. Tous les moyens aériens des missions de maintien de la paix sont utilisés à l'échelle de la mission. La flotte aérienne commerciale actuelle est capable d'effectuer diverses tâches opérationnelles, telles que le transport de marchandises dangereuses, les opérations nocturnes et les opérations dans des situations à haut risque.

101. La planification intégrée interarmées des moyens aériens, y compris l'affectation des ressources, est essentielle pour réduire au minimum les restrictions et les limites imposées aux unités d'aviation militaire. La politique actuelle en matière d'autorité, de commandement et de contrôle intègre des moyens militaires de soutien logistique et des moyens commerciaux, clarifiant les modalités d'attribution des tâches dans les opérations courantes et dans les situations d'urgence (évacuations sanitaires, force d'intervention rapide). Les missions veillent à la conformité au moyen de procédures d'approbation permanentes pour l'attribution de tâches à court terme en cas d'urgence opérationnelle.

102. L'outil d'évaluation des prestations des fournisseurs en matière d'aviation commerciale et militaire qui a été récemment mis en place aide le Siège à examiner les rapports d'évaluation des prestations assurées par les prestataires de moyens aériens commerciaux et militaires dans le cadre du programme d'audit, en établissant le niveau de performance attendu du prestataire ou de l'unité militaire et son respect des conditions et des cahiers des charges.

103. Les performances en matière de sécurité aérienne, y compris les activités de prévention des accidents, sont gérées et contrôlées par la plateforme innovante et interactive iAviationSafety dans les missions sur le terrain.

4. Soutien en faveur des approches novatrices en ce qui concerne la mise à disposition et la durabilité du matériel

104. Le Département de l'appui opérationnel continue d'encourager le déploiement et l'entretien durable du matériel appartenant aux contingents nécessaires pour accomplir les tâches prescrites dans les missions sur le terrain. Le Département prend note des six modalités différentes arrêtées par l'Assemblée générale pour la fourniture de matériel majeur et la prestation de services d'entretien (voir [A/75/121](#)). Des contacts trimestriels avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont lieu sur la base des rapports de vérification reçus des missions sur le terrain, en vue de remédier aux lacunes constatées dans les capacités déployées. Les indicateurs de performance dérivés des normes de remboursement pour les unités constituées sont incorporés dans le cadre intégré de responsabilité et de performance dans les missions de maintien de la paix et sont également examinés lors des réunions sur la performance dirigées par le Département des opérations de paix et soutenues

par le Département de l'appui opérationnel. Le Secrétariat a commencé à préparer la réunion du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents qui doit se tenir en 2023, sous la direction du Département de l'appui opérationnel. Les réunions triennales du Groupe de travail ont pour objet de permettre à l'Assemblée générale de convenir de toute révision nécessaire du cadre de remboursement du matériel appartenant aux contingents déployé dans les unités constituées. Le Département est également chargé de gérer le programme de partenariat triangulaire et de soutenir le mécanisme de coordination souple.

5. Technologie et innovation au service du maintien de la paix

105. La stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies marque la détermination de l'ONU à poursuivre le mouvement de numérisation, dans le but d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix et d'améliorer l'exécution des mandats. Cette stratégie a plusieurs objectifs : fournir des analyses intégrées, bien gérées et en temps utile pour éclairer la prise de décision ; donner au personnel sensibilisé aux technologies, maîtrisant les données et soucieux d'innovation, les moyens de suivre l'évolution des menaces et des possibilités liées aux technologies ; fournir un accès aux outils, aux processus, au savoir-faire, aux ressources et à un appui pour innover et répondre aux menaces et saisir les possibilités avec efficacité.

106. La stratégie, dont la mise en œuvre doit s'étaler sur une période de trois ans, prévoit un programme ambitieux centré sur quatre objectifs :

a) Stimuler l'innovation pour évoluer et tirer parti de l'innovation technologique ;

b) Tirer le meilleur profit des technologies actuelles et nouvelles, au moyen de solutions technologiques et par le renforcement des capacités et de la culture nécessaires pour mener à bien une transformation numérique ;

c) Renforcer la détection et l'analyse des menaces potentielles et la réaction à ces menaces en temps utile et de manière intégrée ;

d) Garantir l'utilisation responsable des technologies, en adéquation avec les valeurs inscrites dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que les normes et règles du droit international.

107. Le Secrétariat travaille actuellement à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre progressive pour passer à un maintien de la paix plus agile, guidé par les données et tirant parti des technologies. Parmi les priorités pour l'avenir figure l'introduction progressive d'une architecture de données et de plateformes numériques modernes, conformément à la stratégie d'exploitation des données du Secrétaire général, qui débouchera sur des capacités d'analyse avancées utilisant les technologies d'avant-garde pour fournir des informations exploitables. Des plateformes permettant une meilleure utilisation des données seront mises en place, ainsi que des formations et des activités de renforcement des capacités pour le personnel militaire et civil de maintien de la paix, notamment pour faire en sorte que les unités des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police soient dotées des capacités, des outils et des données numériques nécessaires à l'exécution de leurs tâches. Ces initiatives s'appuieront sur le travail accompli par l'École C4ISR des Nations Unies au service des opérations de paix.

108. La stratégie reconnaît l'importance de capacités spécialisées pour assurer une innovation technologique efficace et l'intégration des technologies numériques. À l'appui de cette stratégie, le Partenariat pour la technologie au service du maintien de la paix continuera d'offrir une plate-forme permettant un dialogue technologique de

haut niveau entre l'ONU et les États Membres, en veillant à ce que les investissements correspondent aux défis stratégiques.

109. Sur la base des investissements existants et des expérimentations réussies dans les domaines de la sécurité des camps et des systèmes d'alerte rapide, les prochains investissements technologiques porteront sur la protection des bases, des convois et des mouvements, les soins médicaux et la surveillance des maladies. Le Secrétariat donnera la priorité à la répartition équitable des services entre les missions, notamment dans les sites éloignés et les déploiements mobiles, ainsi qu'à des investissements supplémentaires dans la cybersécurité des missions.

E. Perspectives

110. L'année écoulée a permis de consolider les progrès réalisés dans les travaux relatifs à la performance des opérations de paix et de préparer l'avenir grâce à l'élaboration du cadre intégré de performance et de responsabilité dans les missions de maintien de la paix. Ce cadre sera révisé régulièrement par le Secrétariat pour permettre l'amélioration continue de la performance et de la responsabilité dans les missions de maintien de la paix.

IX. Consolidation et pérennisation de la paix

A. Renforcement des capacités nationales et de l'appropriation nationale

111. Malgré les contraintes liées à la pandémie, les missions de maintien de la paix ont continué à contribuer largement au renforcement des capacités nationales visant à prévenir les conflits et à consolider une paix inclusive. Elles ont apporté un appui stratégique et opérationnel à de nombreux niveaux et dans de nombreux domaines d'activité prescrits, en particulier ceux qui touchent à la gouvernance, aux droits humains, à l'état de droit et au secteur de la sécurité, en mettant l'accent sur l'instauration de la confiance dans les institutions, la fourniture de services et la satisfaction des besoins des populations.

112. Au Mali, la MINUSMA a soutenu le retour des autorités judiciaires et la réouverture des tribunaux dans les régions de Mopti, Gao et Tombouctou afin de veiller à ce que les justiciables aient accès à la justice. La Mission a également concouru à la création d'un système d'alerte rapide destiné à prévenir la radicalisation et les évasions massives de prison. Pour renforcer la gouvernance du secteur de la sécurité nationale, la Mission a aidé les organes de contrôle interne des forces armées, de la police et de la gendarmerie maliennes.

113. En République centrafricaine, avec le soutien de la MINUSCA, le Ministère de la défense et le Ministère de la sécurité ont vérifié les antécédents des candidats souhaitant s'engager dans les forces de défense et de sécurité intérieure. La Mission a dispensé une formation sur les armes et les munitions aux forces nationales de défense et de sécurité intérieure, tout en soutenant les efforts visant à lutter contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. Elle a continué à soutenir le redéploiement des institutions judiciaires et pénitentiaires, la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme de la justice et la politique de démilitarisation de l'administration pénitentiaire.

114. Au Soudan du Sud, la MINUSS a soutenu l'instauration progressive de l'état de droit, notamment dans les lieux de retour des déplacés, tout en appuyant la création, la préparation et le déploiement de juridictions civiles, militaires et coutumières

siégeant en audiences foraines dans tout le pays. La Mission a continué à soutenir l'élaboration de modèles de transformation du secteur de la sécurité, notamment en donnant des conseils sur l'unification des forces et sur les approches de la sécurité axées sur la proximité.

115. Les missions ont continué à soutenir la réforme et le renforcement des capacités de la police nationale. En République démocratique du Congo, la MONUSCO a continué à appuyer la police nationale congolaise en facilitant la formation à la police de proximité, à la gestion de l'ordre public, à la promotion et à la protection des droits humains, à la prévention et à la répression de la grande criminalité organisée, au renseignement policier, au travail policier fondé sur des données empiriques et à la criminalistique, au profit de plus de 22 000 personnes (dont plus de 2 000 femmes). La police des Nations Unies a fourni une assistance similaire aux forces de sécurité maliennes et aux forces de sécurité intérieure de la République centrafricaine.

116. En collaboration avec les entités des Nations Unies, l'appui des opérations de paix en faveur de l'état de droit vise à réduire le risque qu'une situation dégénère en conflit violent, à aider à mettre en place des institutions plus résilientes et plus inclusives, à s'attaquer aux conséquences des violations des droits humains et à contribuer aux transformations structurelles pour parvenir à la stabilité à long terme et à un développement durable.

B. Planification et analyse des transitions

117. À son débat public annuel sur le maintien de la paix, qui s'est tenu le 8 septembre 2021, et avec l'adoption à l'unanimité de sa résolution 2594 (2021), le Conseil de sécurité a souligné le caractère stratégique des transitions menées par l'ONU à l'appui des objectifs de consolidation de la paix et de l'instauration d'une paix durable, conformément au principe de l'appropriation nationale et aux plans nationaux. Une planification précoce et intégrée de ces transitions et un appui transversal (interpiliers) spécialisé de la part du Siège sont essentiels et doivent systématiquement prendre en compte l'analyse et l'expertise en matière de genre.

118. Au Soudan, la réduction progressive des effectifs de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour a supposé le transfert des connaissances sur les programmes prescrits, y compris les fonctions de liaison avec l'État, à la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan et à l'équipe de pays des Nations Unies, afin de garantir un soutien adéquat aux domaines prioritaires nationaux. À partir des enseignements tirés des récentes activités de transition en Haïti et au Soudan, le Département des opérations de paix a publié un document sur le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et sur le processus de planification des transitions, qui renferme une série de recommandations destinées à aider les praticiens à préparer les transitions et à y contribuer.

119. En République démocratique du Congo, la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies ont élaboré un plan de transition détaillé assorti d'objectifs de référence, en étroite collaboration avec les autorités nationales. L'appui aux programmes et le financement nécessaires à la Mission et à l'équipe de pays ont été renforcés pour répondre aux priorités de la transition que sont le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité, l'état de droit, la police, la justice et l'administration pénitentiaire, ainsi que le transfert aux autorités nationales de toutes les activités de neutralisation des explosifs et munitions. Un partenariat croissant avec la Banque mondiale vient compléter ces efforts.

C. Renforcement de la cohérence entre les différents acteurs du système des Nations Unies

120. La cohérence entre l'ensemble des acteurs du système des Nations Unies à l'appui des parties prenantes nationales est essentielle pour consolider et pérenniser la paix, notamment au moyen d'évaluations et de planifications intégrées. Ainsi, en République centrafricaine, la MINUSCA a travaillé aux côtés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour répondre aux tensions provoquées par la transhumance transfrontalière. Au Soudan du Sud, le Service de la lutte antimines a soutenu le Programme alimentaire mondial en procédant au repérage et au déminage des zones de largage de nourriture, ce qui a facilité la livraison de nourriture à plus de 38 000 personnes, tandis que son appui au Fonds des Nations Unies pour l'enfance a permis à un projet de canalisation d'approvisionner environ 110 000 personnes en eau. Au Soudan du Sud, la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit a facilité la mise en place du premier projet conjoint sur l'état de droit visant à fournir un soutien technique pour lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits.

121. La Commission de consolidation de la paix joue un rôle de plus en plus vital dans l'amélioration de la cohérence et de la performance globale du système des Nations Unies dans le domaine de la consolidation de la paix. Les conseils que la Commission a prodigués au Conseil de sécurité sur le renouvellement des mandats de la MINUSCA ont offert des perspectives de consolidation de la paix en facilitant des discussions inclusives et nationales avec un large éventail d'acteurs au sein et en dehors des Nations Unies. Au cours de l'année écoulée, la Commission a élargi sa collaboration au niveau régional, par exemple au Sahel, ainsi que dans les domaines thématiques suivant notamment : le programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité ; le renforcement des institutions ; la pandémie de COVID-19 ; la contribution du maintien de la paix à la consolidation et à la pérennisation de la paix.

122. Le financement des activités relatives aux programmes sur les budgets statutaires peut faciliter les approches à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies, comme on l'a vu dans le cadre des activités de transition au Darfour. Le Fonds pour la consolidation de la paix est un outil précieux pour la collaboration entre les piliers et a permis à l'équipe de pays des Nations Unies de combler des lacunes fondamentales en matière de consolidation de la paix dans les contextes de maintien de la paix en fournissant un soutien financier rapide et accélérateur. En 2020, plus de 25 % des investissements du Fonds ont été réalisés dans des opérations de maintien de la paix.

123. Une collaboration étroite avec les institutions financières internationales est cruciale pour renforcer la capacité des pays à pérenniser la paix. Dans le sillage de l'adoption de sa stratégie pour les situations de fragilité, conflits et violence (2020-2025), la Banque mondiale mène actuellement des consultations avec l'ONU en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Mali et au Soudan du Sud sur l'attribution de nouveaux financements destinés à soutenir les stratégies de prévention et de transition de ces pays et à renforcer les moyens de faire face aux risques de conflit et de fragilité. La collaboration se poursuit dans des domaines tels que le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la gouvernance, la protection sociale et la lutte contre la pandémie.

D. Appui aux approches inclusives et participatives

124. Pour favoriser des solutions durables, les opérations de maintien de la paix encouragent la participation et l'inclusion des différentes composantes de la population, en travaillant étroitement avec les femmes leaders et les groupes de jeunes pour élargir l'espace politique. Au Soudan du Sud, la MINUSS a facilité la tenue d'un forum local sur la paix en vue de recenser les domaines dans lesquels il faut agir à titre prioritaire pour promouvoir la participation des jeunes aux processus de paix. Au Mali, la MINUSMA a soutenu une série d'ateliers associant un large éventail d'acteurs de la société civile et de femmes leaders pour engager une concertation avec le Gouvernement sur le plan d'action et la feuille de route pour la transition.

125. Les activités de maintien de la paix des Nations Unies jouent également un rôle important en facilitant le dialogue entre autorités publiques et acteurs locaux. Au Soudan du Sud, la MINUSS a facilité la tenue de quatre forums des gouverneurs dans le but de renforcer la confiance entre les représentants de l'État et les populations en recensant conjointement les priorités clefs et les mesures à prendre en conséquence.

126. Les missions ont également favorisé le dialogue intercommunautaire inclusif afin de prévenir, d'atténuer et de régler les conflits entre communautés, notamment en soutenant les mécanismes d'alerte rapide locaux qui associent les femmes (46,5 % à la MINUSCA, par exemple) et en continuant à mettre en œuvre des projets de lutte contre la violence locale avec et pour les ex-combattants et leurs communautés. De même, en République centrafricaine, la MINUSCA a facilité des dizaines de dialogues communautaires et d'ateliers de renforcement des capacités à destination des acteurs de la paix afin d'établir des comités locaux de paix et de réconciliation qui ont géré avec succès le règlement de 39 conflits intercommunautaires. Au Soudan du Sud, la MINUSS a apporté son concours à l'organisation d'audiences foraines animées par des juges de droit écrit et soutenues par les chefs traditionnels afin de mieux lutter contre les violences intercommunautaires.

E. Perspectives

127. Le maintien de la paix contribue directement à la consolidation de la paix, en soutenant les processus et les réformes dans les domaines dans lesquels s'est construit un savoir-faire considérable, notamment la réforme du secteur de la sécurité, l'état de droit, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, ainsi que la lutte contre la violence locale. La pandémie exacerbant les risques de fragilité, les efforts déployés sur la plan politique et dans le domaine de la sécurité doivent s'accompagner d'investissements dans la consolidation de la paix et le développement inclusif.

X. Partenariats

A. Partenariats avec les organisations régionales

1. Contexte stratégique des partenariats

128. Les partenariats avec les organismes et mécanismes internationaux, régionaux et sous-régionaux restent essentiels pour atteindre les objectifs de paix et de sécurité, comme le prévoient l'initiative Action pour le maintien de la paix et la Déclaration d'engagements communs. Au cours de l'année écoulée, la complexité des défis posés par la pandémie a montré combien l'existence de partenariats mutuellement bénéfiques importait pour obtenir des résultats.

129. L'ONU a continué de soutenir la coordination dans les situations en évolution et – lorsqu'il y avait lieu – s'est adaptée aux formats virtuels et aux mécanismes mis en place. Avec l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, entre autres, l'ONU a échangé les enseignements tirés de l'action menée pour lutter contre la pandémie, y compris des stratégies visant à protéger le personnel et les opérations des missions ainsi que les populations des pays hôtes.

2. Coopération entre l'ONU et l'Union africaine et renforcement des capacités

130. Au cours de la période considérée, des visites de haut niveau ont été organisées conjointement par l'ONU et l'Union africaine en Éthiopie, en République centrafricaine et au Soudan du Sud. Le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine continuent de tenir régulièrement des discussions de haut niveau ainsi que des réunions conjointes d'analyse prospective.

131. En République démocratique du Congo, la MONUSCO a travaillé avec des représentants de l'Union africaine pour soutenir le programme de paix et de sécurité du Gouvernement. En République centrafricaine, les deux organisations ont tenu des consultations régulières afin de coordonner les efforts visant à relancer le processus de paix dans un climat de regain de tensions politiques, de poursuite des opérations militaires et d'enlisement de la crise humanitaire. Les deux organisations ont également continué à coordonner et à collaborer étroitement pour rendre opérationnelle et soutenir la mission d'observation militaire de l'Union africaine en République centrafricaine.

132. En Somalie, l'ONU est restée mobilisée aux côtés de l'Union africaine pour soutenir les opérations en cours de l'AMISOM par l'intermédiaire de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) et du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. En outre, le Département de l'appui opérationnel et le BANUS ont travaillé en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine et l'AMISOM en vue d'harmoniser les pratiques et de mettre en œuvre des mesures pour prévenir et endiguer la COVID-19, et notamment procéder à la vaccination des contingents de l'AMISOM et fournir une formation par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines pour atténuer la menace posée par les engins explosifs improvisés⁸.

133. L'ONU a continué de s'appuyer sur son partenariat étroit avec la Commission de l'Union africaine dans les activités conjointes de planification, de déploiement, de gestion et de transition des opérations de paix de l'Union africaine, tout en approfondissant et en optimisant les conseils techniques aux opérations en cours autorisées par l'Union africaine et la Force africaine prépositionnée. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a apporté son soutien à l'examen des politiques et directives de formation de l'Union africaine et à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de certaines initiatives de formation et de renforcement des capacités. L'ONU a également continué à fournir des services consultatifs en matière de police à l'Union africaine et à ses États Membres, dont les représentants ont participé virtuellement aux groupes d'élaboration des programmes de l'architecture de formation de la police des Nations Unies, ainsi qu'aux groupes de travail sur l'examen et la révision des documents d'orientation de la police des Nations Unies.

⁸ Pour en savoir plus, voir le rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (S/2021/763).

134. Le Département de l'appui opérationnel et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine ont continué de réfléchir aux moyens de permettre à l'Union africaine d'accéder aux services et au matériel des Nations Unies, y compris les stocks pour déploiement stratégique et autres services, sur la base du principe de l'utilisateur-payeur. Ce dispositif reposera sur le concept de modèle d'appui voulant que l'ONU et l'Union africaine collaborent comme partenaires stratégiques et opérationnels et prestataires de services sur la base de la complémentarité et de l'avantage relatif, grâce à la planification, au déploiement, à la gestion et à la transition conjoints des opérations de paix de l'Union africaine. La collaboration s'est également poursuivie pour renforcer les compétences de l'Union africaine en matière d'appui opérationnel grâce au programme d'échange de connaissances et de compétences, notamment en resserrant les liens dans les domaines de la chaîne d'approvisionnement et de la gestion des connaissances et en améliorant la compréhension mutuelle par le partage à distance des compétences et les possibilités d'apprentissage conjoint. Le Département a continué à renforcer la capacité de la Commission de l'Union africaine à assurer l'évaluation et la coordination des réformes du secteur de la sécurité.

135. Le HCDH, en coordination avec le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, a continué de collaborer à un chantier commun visant à soutenir l'instauration et la mise en œuvre d'un dispositif établi pour assurer le respect des droits humains, du droit international humanitaire et de la déontologie dans les opérations de paix de l'Union africaine.

3. Partenariat avec les autres organisations régionales et sous-régionales

136. L'ONU et l'Union européenne ont continué à faire progresser leur partenariat dans le cadre des priorités définies pour la gestion des crises et le maintien de la paix (2019-2021), notamment en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité, la coopération entre les missions et les opérations sur le terrain, l'état de droit, le maintien de l'ordre, la réforme du secteur de la sécurité et les activités de transition. Le Département des opérations de paix, en collaboration avec l'Union européenne, a œuvré à faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en République centrafricaine et au Mali dans le cadre du Comité directeur Organisation des Nations Unies-Union européenne pour la gestion des crises. Les travaux menés conjointement avec l'Union africaine ont été renforcés dans le cadre d'une analyse du conflit et de la paix en République centrafricaine. Le Département de l'appui opérationnel a continué à travailler avec l'Union européenne à faciliter la coopération et à promouvoir les avantages tirés de l'utilisation des services de l'appui opérationnel dans le cadre de leurs missions et opérations respectives sur le terrain.

137. Le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ont commencé à mettre en œuvre un ensemble de mesures de soutien au renforcement des capacités pour la formation au maintien de la paix des Nations Unies dans les domaines de l'évaluation des performances militaires, des soins médicaux, de la lutte contre les engins explosifs improvisés et des signaux et communications. Les deux départements ont également partagé leurs bonnes pratiques et expériences avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en matière de collecte de données sur les femmes et la paix et la sécurité, la protection des civils et la protection des enfants.

138. Le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel et l'Organisation du Traité de sécurité collective ont créé un groupe de travail conjoint pour faciliter un dialogue plus régulier à l'appui des contributions potentielles aux activités de maintien de la paix des Nations Unies. Le Département de l'appui

opérationnel continue de rechercher, avec l'Organisation du Traité de sécurité collective, des possibilités de collaboration dans les domaines de l'appui logistique de courte durée et de la fourniture de matériel et de formation.

139. Le Département de l'appui opérationnel, par l'intermédiaire du Centre de services mondial à Brindisi (Italie), a continué à renforcer sa coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe sur les accords de collaboration. Dans ce contexte, le Département a partagé des informations et étendu son soutien dans les domaines des achats, de la formation et des systèmes d'information géospatiale.

140. Dans le cadre du programme de partenariat triangulaire, le Département de l'appui opérationnel est resté déterminé à renforcer les capacités de génie dans le contexte du maintien de la paix des pays fournisseurs de contingents de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et des régions avoisinantes en proposant des cours à distance et sur place.

141. Le Département des opérations de paix, avec le concours du bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies auprès de la Ligue des États arabes à la suite de sa création en juin 2019, continue de soutenir un dialogue efficace entre la Ligue et les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

B. Partenariat avec les gouvernements hôtes

142. En République démocratique du Congo, le Gouvernement, la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies ont élaboré un plan de transition visant à rendre opérationnelle la stratégie conjointe de retrait progressif et échelonné de la Mission. En août 2021, la brigade d'intervention de la MONUSCO a repris les opérations offensives conjointes aux côtés des forces armées congolaises pour réduire la menace posée par les groupes armés dans l'est, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits humains des Nations Unies.

143. En République centrafricaine, le nouveau gouvernement nommé en juin 2021 comporte un ministre chargé de contrôler et de suivre l'application de l'Accord politique. Dans le prolongement de l'engagement renouvelé en faveur de la mise en œuvre de l'Accord, la MINUSCA a continué de renforcer le partenariat constructif avec le Gouvernement pour mettre en œuvre son mandat.

144. Les gouvernements hôtes ne respectent pas toujours l'obligation juridique qui leur incombe de coopérer avec les opérations de paix et font parfois activement obstacle aux efforts des missions. Cela peut compromettre la capacité des missions à exécuter leur mandat, mettre en danger la sûreté et la sécurité du personnel et allonger la durée des opérations. En outre, la coopération des gouvernements hôtes – telle que prévue dans les dispositions des accords sur le statut des forces – peut être comprise comme un indicateur du consentement. Le nombre de violations de ces accords a presque doublé en 2021 (225) par rapport à 2019 (113). Il convient de noter que le nombre de violations de l'accord sur le statut des forces à la MINUSS a considérablement diminué au cours des quatre derniers mois.

145. Le Secrétariat continue de travailler avec les missions sur le terrain pour mettre en place un système permettant de suivre les violations des accords sur le statut des forces, afin que les opérations de maintien de la paix puissent les recenser systématiquement, dans le but de permettre l'analyse des tendances et d'utiliser les données pour la planification opérationnelle, l'appréciation des situations et l'établissement de rapports, y compris le suivi et la résolution des risques.

C. Partenariats triangulaires

146. Pour favoriser l'unité de but et améliorer la performance et la responsabilité dans les opérations de maintien de la paix, le Secrétariat s'est employé à renforcer la coopération triangulaire entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et lui-même. Il s'est entretenu avec les membres du Conseil et les pays fournisseurs non seulement lors des réunions d'information officielles et officieuses organisées à leur intention ou de consultations individuelles, mais également dans le cadre du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix. Il a en outre aidé les pays fournisseurs à participer à toutes les réunions de haut niveau organisées sous les auspices de l'ONU et consacrées aux pays accueillant des opérations de maintien de la paix.

D. Partenariats triangulaires aux fins de la prestation de formations et de la fourniture de matériel aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police

147. C'est dans le cadre du projet de partenariats triangulaires que le Département de l'appui opérationnel a continué de renforcer les capacités de génie et les capacités médicales et techniques du personnel de maintien de la paix en tenue. Lancé en 2015, ce projet, qui réunit l'ONU, les États Membres dotés de compétences et de ressources et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, vise à renforcer, par la prestation de formations et la fourniture de matériel, les capacités du personnel en tenue.

148. À l'issue des cours de formation au génie dispensés dans le cadre du projet de partenariat triangulaire au Maroc et au Viet Nam au début de 2020, tous les autres cours sur place ont été annulés jusqu'à la mi-2021 en raison de la pandémie. Après la mise en place de mesures préventives complètes face à la COVID-19, les cours de formation au génie sur site ont pu reprendre au Kenya en septembre 2021, avec la participation de stagiaires originaires de différents pays d'Afrique.

149. Pendant la pandémie, le Département de l'appui opérationnel et le Bureau de l'informatique et des communications ont élaboré de nouvelles formations hydrides et à distance, notamment sur les sujets suivants : l'infrastructure de sécurité physique ; le génie et la gestion de l'environnement ; la gestion des processus de construction ; le commandement et le contrôle ; les communications ; l'informatique ; le renseignement, la surveillance et la reconnaissance ; les technologies permettant d'assurer la sécurité des camps.

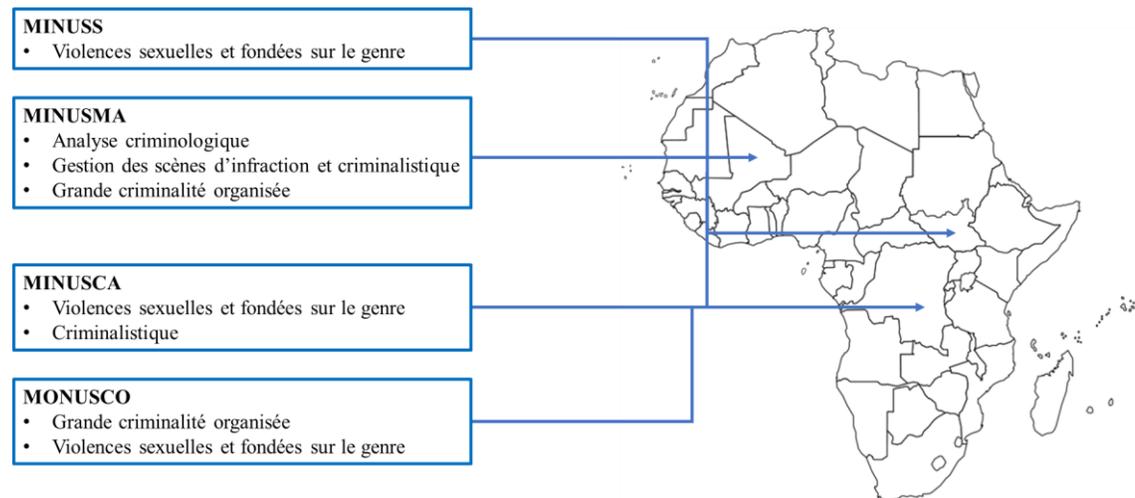
150. Dans le cadre du projet de partenariat triangulaire, le Département de l'appui opérationnel et le Bureau de l'informatique et des communications ont lancé un projet pilote de télémédecine en mars 2021 dans le souci d'améliorer l'accès général aux soins de santé à la MINUSMA, à la MINUSCA, à la MONUSCO et à la MINUSS. Le premier atelier visant à déterminer les besoins médicaux prioritaires et les défis à relever avec l'aide de la télémédecine a eu lieu en août 2021.

151. La Division de la police est restée mobilisée auprès des États Membres sur des questions de police stratégiques et opérationnelles, notamment en prévision du troisième Sommet des chefs de police des Nations Unies qui doit se tenir en 2022 mais aussi par un soutien au déploiement d'équipes de police spécialisées. Les missions ont communiqué de nouvelles exigences dans les domaines de la police de proximité, de la prévention et de la répression de la grande criminalité organisée, de la prise en compte des questions de genre dans les activités de police, de la protection

et de la préservation de l'environnement, ainsi que de la police guidée par le renseignement.

Figure VIII

Équipes de police spécialisées dans les opérations de maintien de la paix



E. Perspectives

152. Les partenariats restent essentiels pour tirer parti des avantages relatifs des divers acteurs travaillant en collaboration ou aux côtés des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Une bonne coopération et des efforts complémentaires aux niveaux stratégique et opérationnel sont susceptibles de renforcer l'impact et l'efficacité collectifs. Les partenariats de soutien opérationnel sur le terrain amélioreront la réponse aux situations de crise, en permettant notamment de faire appel aux partenaires pour fournir des capacités spécialisées et des renforts. À cet égard, le Département de l'appui opérationnel intégrera les partenaires dans son architecture de soutien afin de fixer les modalités de collaboration future. L'ONU reste déterminée à renforcer la coopération existante et à étudier les possibilités de collaboration avec les partenaires afin de mobiliser les capacités collectives essentielles pour faire face aux enjeux actuels et nouveaux en matière de paix et de sécurité.

XI. Conduite du personnel de maintien de la paix et des opérations de maintien de la paix

A. Conduite du personnel de maintien de la paix

1. Déontologie et discipline

153. Une réunion de haut niveau tenue dans le cadre de la stratégie Action pour le maintien de la paix Plus a permis de mettre en lumière les bonnes pratiques appliquées par les États Membres et le Secrétariat pour renforcer la conduite du personnel de maintien de la paix. Au cours de cette réunion, les participants ont réaffirmé leur volonté de relever les défis posés liés au partenariat, notamment en prenant des mesures de prévention solides, en procédant à des enquêtes efficaces et rapides, en veillant à ce que les sanctions prononcées soient proportionnées à la gravité des manquements et en soutenant les victimes et les enfants nés à la suite de faits

d'exploitation ou d'atteintes sexuelles. Le Secrétariat continuera de collaborer avec les États Membres pour partager plus largement les bonnes pratiques en matière de déontologie et de discipline, tout en renforçant les efforts visant à faciliter les demandes en reconnaissance de paternité et en paiement de pension alimentaire liées à des faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles, qui feront l'objet d'une réunion de niveau technique en cours de planification.

154. La formation avant le déploiement et en cours de mission, ainsi que les activités de sensibilisation de l'ensemble du personnel de maintien de la paix, continuent d'être dispensées sur les normes de conduite des Nations Unies et sur l'obligation et les moyens de signaler les manquements de toute nature. Le Département de la stratégie de gestion, de la politique et de la conformité, en collaboration avec le Département des opérations de paix, examine actuellement les mesures en place pour mieux prévenir et combattre le harcèlement sexuel, notamment par la formation et la sensibilisation.

155. La vérification des antécédents du personnel se poursuit. Ainsi, les noms de toutes les personnes recrutées ou déployées dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies sont vérifiés au regard des données relatives aux cas de faute professionnelle figurant dans le système de suivi de la gestion des dossiers. En outre, les informations sur les faits avérés d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de harcèlement sexuel sont saisies dans la base de données Clear Check pour permettre la vérification par les entités du système des Nations Unies dans le cadre de leurs propres procédures de recrutement.

156. Le système de suivi de l'assistance aux victimes permet d'assurer un meilleur suivi de l'aide et du soutien apportés aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Une base de données sécurisée a été mise au point pour appuyer les travaux du comité permanent chargé d'examiner l'application de la résolution 2272 (2016) du Conseil de sécurité. Une fois pleinement en service, cette base servira au recueil d'informations et permettra une meilleure analyse des questions dont est saisi le comité.

157. Il y a eu 74 allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles signalées dans les missions de maintien de la paix au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, et 441 allégations d'autres manquements sur la même période. On trouvera sur le site Web consacré à la déontologie et à la discipline des informations à jour sur ces faits ainsi que sur d'autres formes de manquement (<https://conduct.unmissions.org>).

158. La prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles reste l'une des plus grandes priorités et peut nécessiter une action rapide et déterminée, comme celle qu'il a fallu engager lorsque des membres de contingents fournis à la MINUSCA ont été accusés de faits extrêmement graves d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de défaillances du commandement et du contrôle. Les enquêtes auront pour objet d'établir la réalité des faits allégués, mais la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles doit rester au premier plan des mandats de l'ONU et être pris en compte dans tous les aspects de la programmation et de la planification des opérations de paix. En partenariat avec les États Membres, l'ONU devrait continuer à renforcer l'intégration des efforts entre le Siège, les missions et les pays fournisseurs de contingents en vue d'une gestion efficace du risque de manquement à tous les niveaux et à tous les stades de la planification opérationnelle, en particulier lors de la planification du déploiement des contingents. La gestion des risques doit être prise en compte dans les discussions sur les capacités nécessaires à l'exécution des mandats. Ensemble, les États Membres et l'ONU devraient déployer du personnel faisant preuve des plus hautes qualités d'intégrité et ayant reçu une instruction et un entraînement préalables au déploiement. Ce principe doit être renforcé lors du

déploiement, et les commandants, les chefs et les supérieurs hiérarchiques à tous les niveaux doivent être tenus responsables du comportement du personnel placé sous leur responsabilité et faire preuve d'une conduite exemplaire. Il faut veiller à ce que les auteurs répondent de leurs actes, y compris pénalement s'il le faut, en leur infligeant des sanctions proportionnées à la gravité des faits avérés. L'ONU doit assumer la responsabilité de l'incidence négative et des autres conséquences de ces agissements sur ceux qu'il lui incombe de protéger. Les droits des victimes à une assistance et à un soutien solides doivent être reconnus et réalisés. Les droits des enfants nés à la suite de faits d'exploitation ou d'atteintes sexuelles doivent être respectés par la reconnaissance de la paternité et l'octroi d'avantages connexes égaux à ceux des enfants nés d'autres ressortissants du pays d'origine de l'auteur de l'infraction. Il incombe aux États Membres de supprimer les obstacles à la mise en œuvre de la responsabilité pénale et à la réalisation des droits des mères et des enfants victimes de faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui peuvent exister dans l'ordre juridique interne.

2. Procédure d'approbation des futurs membres du personnel

159. Le Département des opérations de paix n'entend sélectionner que des personnes qualifiées aux postes de haut fonctionnaire et d'expert militaire ou policier en mission. Tous les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police doivent certifier que les membres de personnel qu'ils prévoient de déployer n'ont pas participé à des infractions pénales, n'ont pas été condamnés et ne font actuellement l'objet d'aucune enquête ou poursuite pour infraction pénale, fraude, corruption ou toute violation du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire. Ils doivent également attester n'avoir connaissance d'aucune allégation selon laquelle l'un ou l'autre de leurs candidats aurait été impliqué, du fait de quelque action ou omission de sa part, dans la perpétration d'actes qui constituent des violations du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire. Les personnes candidates à des postes de policier ou des postes militaires sont tenues de joindre à leur dossier de candidature une déclaration dans laquelle elles attestent n'entrer dans aucune des catégories ci-dessus. Pour les postes de haut fonctionnaire, le Secrétariat transmet les pièces que lui ont fournies les candidats au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, qui procède à une vérification des antécédents en matière de respect des droits humains.

B. Conduite des opérations de maintien de la paix

1. Gestion de l'environnement

160. Le Secrétariat met actuellement en œuvre la deuxième phase de sa stratégie sexennale visant à améliorer la performance environnementale et la gestion des risques dans les opérations de paix. Parmi les gains stratégiques acquis durant la première phase, on peut citer le renforcement de la responsabilité grâce à l'institution de la collecte et de l'analyse des données au niveau des sites, ainsi que l'obtention d'améliorations dans la gestion des risques, notamment l'élimination des risques importants liés aux eaux usées dans les missions. Les occasions stratégiques pour la phase 2 comprennent les énergies renouvelables et la possibilité de laisser une empreinte plus positive dans les communautés d'accueil.

161. À l'appui de la stratégie environnementale, l'un des principaux objectifs de l'année écoulée a été d'aider les missions à élaborer et à appliquer des plans de gestion des infrastructures énergétiques et des plans de gestion des déchets. Il s'agit de plans d'amélioration pluriannuels qui permettent une analyse plus détaillée et donnent aux États Membres une idée à plus long terme des besoins et des plans dans ces domaines

pour chaque mission. Les plans ont désormais été élaborés dans 14 missions. Le Siège a fourni un soutien technique aux missions dans les cinq piliers de la stratégie environnementale. Environ 200 demandes de soutien (principalement à distance, à ce stade) ont été formulées par les missions en 2020 et 2021, notamment en ce qui concerne l'évaluation et la gestion des risques, le renforcement des capacités, le soutien à la planification et d'autres domaines. L'assistance technique en présentiel commence à reprendre.

162. En plus de chercher à obtenir des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police qu'ils s'engagent à doter les contingents de moyens de produire de l'énergie renouvelable, le Département de l'appui opérationnel a signé un partenariat avec l'Agence internationale pour les énergies renouvelables afin d'aider les gouvernements hôtes à établir leurs cadres réglementaires, dans le but d'accroître les possibilités pour les missions de sous-traiter leur approvisionnement en énergie renouvelable.

163. Les travaux menés pour développer l'assistance technique, notamment la récente publication d'un manuel sur l'environnement destiné aux commandants militaires, se poursuivent. D'autres supports de sensibilisation et de formation sont en cours d'élaboration pour accompagner le lancement de ces documents de référence, notamment un nouveau programme de sensibilisation à l'environnement destiné aux unités militaires et aux unités de police constituées, dans le cadre du programme de partenariat triangulaire.

2. Politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes

164. L'ONU poursuit la mise en œuvre à l'échelle du système de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Ainsi, la MINUSCA a continué à utiliser cette politique dans le but de réduire les violations des droits humains commises par les forces de défense et de sécurité nationales. De son côté, la MINUSMA a continué d'appliquer cette politique à son soutien à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, non seulement pour atténuer les risques de violations des droits humains mais également pour renforcer les capacités de la Force conjointe en matière de droits humains. La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, en coordination avec le BANUS, a procédé à une évaluation des risques destinée à assurer le respect de la politique dans le cadre du soutien à 3 000 membres supplémentaires des forces de sécurité somaliennes conformément à la résolution [2520 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité et a continué à renforcer la mise en œuvre des mesures prévues par la politique régissant le soutien fourni à l'AMISOM. L'ONU travaille également à renforcer les différents mécanismes de la politique aux niveaux des missions et du Siège, y compris le rôle de la direction des missions dans la mise en œuvre de la politique dans toutes les activités pertinentes des missions. Pour accomplir de nouveaux progrès, l'ONU et les États Membres doivent travailler ensemble pour : a) continuer à mobiliser les ressources et les capacités spécialisées nécessaires à la mise en œuvre de la politique ; b) aider les forces de sécurité non onusiennes bénéficiant de l'appui de l'ONU à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques prévues par la politique ; c) collaborer avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux en vue de coordonner leur soutien aux forces de sécurité non onusiennes et ainsi de permettre à la politique de produire tous ses effets.

C. Perspectives

165. En dépit des difficultés posées par la pandémie, le Secrétariat a poursuivi sa collaboration avec les États Membres et continué d'appuyer l'action collective visant à renforcer la déontologie et la discipline et à asseoir les normes de conduite. Le Secrétariat se réjouit à la perspective de mettre en œuvre la politique environnementale arrêtée en 2019 en collaboration avec les États Membres. En poursuivant leur coopération aux fins de la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits humains, le Secrétariat et les États Membres sauront conforter les progrès accomplis à ce jour.

XII. Observations

166. Au cours de la période considérée, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont continué à s'acquitter de leur mandat dans des conditions difficiles et rendues encore plus compliquées par la pandémie de COVID-19. Ce contexte aux contours mouvants est à la fois lourd de défis et riche de perspectives de transformation permettant de renforcer le maintien de la paix.

167. Action pour le maintien de la paix Plus, la stratégie de mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, vise à tirer parti de ces perspectives de transformation. La prise en compte des domaines envisagés dans la stratégie Action pour le maintien de la paix Plus sera essentielle pour améliorer l'efficacité et l'impact du maintien de la paix. À ce titre, l'ONU a élaboré un plan pour en faire progresser la mise en œuvre, tant au Siège que dans les missions sur le terrain. Elle travaille également à arrêter un cadre de suivi destiné à mesurer les résultats de sa mise en œuvre dans toute la mesure du possible. La nouvelle stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies constituera un tremplin à cet égard. Plus de trois ans après son lancement, l'initiative Action pour le maintien de la paix a permis à l'ONU de renforcer l'efficacité de ses opérations. La stratégie Action pour le maintien de la paix Plus viendra permettre d'approfondir et de poursuivre les progrès réalisés.

168. Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler que l'initiative Action pour le maintien de la paix est une entreprise commune, qui nécessite un engagement collectif soucieux de résultats et ayant pour objectif de renforcer le maintien de la paix onusien. Cet objectif ne pourra être atteint que si tous les partenaires du maintien de la paix, en leurs diverses qualités, jouent pleinement leur rôle. Dans ce contexte, je voudrais souligner le caractère central de l'intégration intersectorielle du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix pour arrêter une vision commune, y compris la prévision des nouvelles situations de crise et l'adaptation à ces situations dès l'installation de la présence des Nations Unies dans tel ou tel pays, et pour assurer la complémentarité et la sauvegarde des investissements. J'espère que la prochaine Conférence ministérielle sur le maintien de la paix, qui doit se tenir à Séoul, sera l'occasion pour tous les acteurs du maintien de la paix de se rassembler autour d'une même volonté d'améliorer les opérations de maintien de la paix conformément à la stratégie Action pour le maintien de la paix Plus, et notamment de prendre des engagements concrets.

169. Je voudrais inviter les États Membres et tous les acteurs du maintien de la paix à respecter leurs engagements, notamment en fournissant aux missions le soutien politique dont elles ont tant besoin, ainsi que les capacités et les moyens nécessaires qui leur sont nécessaires pour bien exécuter leur mandat dans des environnements qui comptent souvent parmi les plus difficiles.

170. Je souhaiterais également saisir cette occasion pour rendre un hommage sincère au courage et à la détermination des fournisseurs de contingents et de personnel de police, qui ont continué à mettre en œuvre les mandats confiés aux missions dans des contextes marqués par une instabilité croissante et par la pandémie.

171. Je voudrais adresser mes plus sincères remerciements au personnel des opérations de maintien de la paix, dont la résilience et le dévouement ont permis à l'ONU de poursuivre son action en faveur de la paix et de la sécurité dans un contexte difficile.

172. Je remercie également le Comité spécial des opérations de maintien de la paix d'avoir continué à articuler son rapport de 2020 autour des thèmes de l'initiative Action pour le maintien de la paix, qui sont facteurs de changement positif. Je me réjouis du fort soutien dont bénéficient les activités de maintien de la paix et l'initiative, et j'espère que ce soutien s'élargira à la stratégie Action pour le maintien de la paix Plus.

173. C'est en remplissant les obligations qui leur incombent à chacun dans le maintien de la paix et en tirant parti des atouts qui sont les leurs que le Secrétariat, les États Membres et les autres partenaires peuvent s'acquitter de leur responsabilité commune et faire en sorte que le maintien de la paix – cet outil du multilatéralisme à nul autre pareil – puisse continuer à combattre les menaces pesant sur la paix et la sécurité internationales. Le présent rapport a été soumis après la date prévue afin qu'y figure l'information la plus récente.
